COMPTES DU TRÉSORIER DE LA CITÉ

RТ

AUTRES DOCUMENTS

DE LA

CORPORATION DE QUÉBEC,

POUR

L'ANNÉE 1860.



QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR JOS. DARVEAU, 11, RUE LAMONTAGNE.

1861.

ville a tant besoin, et dont elle n'a cessé d'être fière jusqu'à ce jour. J'espère qu'après avoir lu, sans passion et sans préjugés, l'exposé que je vais faire, chacun se réjouira d'apprendre que les finances de cette Cité sont dans un bien meilleur état qu'on ne pouvait s'y attendre, après l'exécution des grands travaux publics que la ville avait entrepris.

FINANCES.

Lorsque les grands travaux de l'Aqueduc et du Drainage ont été entrepris, le conseil d'alors n'a malheureusement pas pourvu au paiement immédiat des intérêts, et à la création d'un fonds d'amortissement. Ce n'est que plus tard que l'on a songé à cette dernière mesure, et cependant, durant tout ce temps, l'intérêt presque tout entier, et les sommes qui, chaque année, devaient être versées au fonds d'amortissement, furent payées à même le produit de la vente des débentures de cette Cité en Angleterre. Le résultat pratique de cette mesure a été de créer, au moyen des intérêts et du fonds d'amortissement, une nouvelle dette, qui a dû grossir de beaucoup celle contractée pour les grands travaux que je viens de mentionner.

Pour obvier à ce grave inconvénient, qui pouvait devenir ruineux pour la ville, le Conseil a décidé, il y a deux ans, que dorénavant les intérêts et les sommes nécessaires au fonds d'amortissement seraient payés, comme ils auraient dû toujours l'être, au moyen des revenus de l'année courante. Je sentais bien, à cette époque, avec tout le Conseil, que pour donner à ce fonds d'amortissement toute sa valeur et le rendre réellement ce que son nom comportait, il fallait ajouter chaque année à ce fonds l'intérêt des sommes qui y avaient été versées; mais il était impossible. dans l'état actuel des finances de la ville, qui venaient d'être chargées de tout l'intérêt et du fonds d'amortissement, de pouvoir adopter cette mesure immédiatement. Ce n'est que dix-huit mois plus tard, que le Conseil a complété la mesure, en ordonnant au Trésorier d'ajouter chaque année au fonds d'amortissement et l'intérêt de ce fonds et les sommes prescrites par la C'est une nouvelle garantie pour les porteurs de nos bons, qui savent que ce fonds se compose aujourd'hui de \$85,904, placées dans le fonds capital de la Banque de Québec. Il va sans dire que ce fonds d'amortissement ne peut être engagé d'aucune manière par la Municipalité et qu'il est là pour la sûreté du rachat final des Débentures de la Cité.

Convaincu que son premier devoir était de maintenir le crédit de cette Municipalité, le Conseil, depuis deux ans, a fait mettre à part une partie du revenu municipal, et a créé ce qu'il appelle "le fonds d'intérêt." De cette

manière le Conseil se trouve toujours en position de faire face à l'intérêt de sa dette, et de transmettre, à l'époque convenable, les sommes qu'il doit verser entre les mains de ses agents financiers, MM. Baring, Brothers et compagnie.

Ces différentes charges, pesant sur le revenu annuel, ont dû grossir nécessairement le montant des dépenses de l'année. Les hommes irréfléchis se sont mis à crier hautement au gaspillage, tandis que s'ils eussent étudié attentivement les états financiers publiés chaque année, ils se seraient aperçus qu'à une certaine époque les dépenses n'étaient moindres que parce que l'intérêt de la dette et le fonds d'amortissement se payaient au moyen du capital qu'ils grossissaient ainsi chaque année. J'ai préféré, pour ma part, m'exposer pour quelque temps aux censures de ceux qui ne connaissaient pas nos affaires municipales, convaincu que le bon sens aurait son jour, et que finalement le public trouverait mieux de payer les intérêts annuellement, que de grossir sa dette des intérêts annuels et de l'intérêt de l'intérêt. Aujourd'hui le temps est arrivé; que les citoyens jugent.

Le tableau suivant indique le montant de la dette de la Cité, à la fin de chaque année, depuis 1852, et l'augmentation dans l'année:

Année.	Montant de la	Augmentation
	${f dette}$	de la dette.
1852	 \$ 740414	• •
1853	1099465	\$359051
1854	1190687	
1855		
1856		190277
1857	1837074	187550
1858	2003904	
1859	2073139	69235
1860	2104000	31000

Conseil s'est efforcé d'empêcher, autant que possible, l'augmentation de la dette. Aussi cette augmentation qui était de \$166,000 en 1858, se trouve réduite à \$69,000 en 1859, et n'a été l'an dernier que de \$31000. Néanmoins, ces trois dernières années ayant été celles de mon administration des affaires municipales, je tiens à montrer pourquoi cette dette a été encourue. Le Conseil verra par les tableaux qui suivent qu'elle a été consacrée presqu'en entier à des travaux ou ouvrages permanents et qui ne pouvaient être raisonnablement faits au moyens des revenus de l'année.

— 1858. **—**

Halle Champlain (partie) Démolition des ruines du Palais Législatif Quais du Cul-de-Sac (partie) Pontons pour ces quais Elargissement de la rue Champlain Payé à compte de la propriété Blumhart, (côte de la Montagne). Payé pour le drainage et l'Aqueduc.	2,940 1,545
Total pour 1858	166,766
— 1 859. —	
Halle Champlain (partie) Extension de la rue de l'Eglise (St- Roch) Drainage et Aqueduc	. 898
Total pour 1859	\$69, 522
— 186 0. —	
Halle Champlain (partie). Elargissement de la rue Champlain. Achat de propriété, Quartier Jacques-Cartier Cote de La Montagne, (héritiers Blumhart) Hâvre du Palais, (débarcadère pour la pierre). Rue Prince de Galles, achat de terrain. Ouverture de la rue Prince de Galles. Marché et Halle de la Haute-Ville. Halle St. Paul, peinturage, pavage, etc. Drainage. Réception du Prince de Galles et exposition.	3,441 100 400 400 3,708 831 1,682 600 5,542

D'un autre côté, la Législature ayant permis au Conseil-de-Ville de consolider autant que possible sa dette non-garantie par des bons, en émettant des débentures au montant de £75,000, une partie de ces bons a été vendue en Angleterre. Il a été racheté par ce moyen pour \$119,526 de billets à la Banque de Québec durant la présente année, ce qui réduit à \$42,714 la balance de la dette de la cité envers cette banque. Par cette opération, et en rachetant ainsi d'autres dettes, la ville se trouve à ne payer sur ces montants que 6 p. 100 d'intérêts, plus une très légère commission, au lieu de $7\frac{1}{2}$ p. 100 payés à la banque ou à des

individus. Il reste encore, entre les mains de MM. Baring Brothers et Compagnie, des bons au montant de \$45,022, qui couvriront entièrement notre dette à la Banque de Québec, et de plus des bons au montant de \$76,401, qui étant vendus devront être employés uniquement au rachat, soit ici, soit en Angleterre, d'un égal montant de débentures, vû que cette dernière somme est au delà du montant autorisé par le dernier Acte de la Législature. Cette somme est néanmoins légalement émise, la loi permettant d'émettre des débentures dont le produit soit destiné et employé uniquement au rachat d'autres débentures.

Le revenu propre de la cité, sans l'Aqueduc, a été comme suit durant les six dernières années:

	1855 \$	$^{1856}_{\$}$	1857 \$	1858 \$	1859 \$	1860 \$
Arrérages	21888	20296	2 9 6 56	21456	36041	32673
Cotisations de l'année courante.	32848	36776	40904	3 7500	43538	70582
Marchés	12553	13305	16794	16682	18723	23515
Autres revenus	17557	20473	28890	26410	35173	29095
						
Total	\$84846	90850	116244	102048	133475	155865

Ce tableau est très important spécialement en deux points. Il fait voir que le revenu des marchés a augmenté considérablement en 1860, et que le revenu de l'année a excédé de plus de \$22,000° celui de 1859, qui était aussi beaucoup plus élevé que celui de 1858. Cette augmentation de revenu en 1859 et 1860 a été obtenu sans augmenter les impôts sur les masses, mais seulement en veillant davantage à la collection du revenu, faisant valoir les propriétés de la municipalité, et faisant contribuer au revenu public des individus ou des industries qui ne supportaient pas du tout, ou très peu leur part des charges publiques. Cette augmentation de revenu est aussi une réponse à ceux qui prétendent que les collections ne se font par régulièrement, et qu'il n'y a qu'un certain nombre d'individus qui paient des taxes. L'état suivant devra convaincre du contraire:

	Montant des	Montant	Montant
	cotisations impo-	reçu	dû.
	sées.		
1855	[^] 76758	\$58993	\$17765
	89637	$\dots 69025 \dots $	20612
1857	90326	70380	. 19946
1858	98015	75669	. 22346
1859	116017	75708	. 40309
1860		\dots 70582 \dots	. 49834

On demandera peut-être pourquoi ces balances ne sont pas collectées en

entier. La raison en est bien simple; c'est qu'en général elles sont dues par de pauvres gens qui n'ont pas de ménage, ou n'ont que ce que la loi leur permet de garder, en sorte qu'il est impossible de les leur faire payer, leurs dettes se montant à moins des \$40 fixées par la loi pour la vente d'un immeuble. Le Conseil doit voir néanmoins que ces balances se réduisent considérablement tous les ans, comme l'indiquent les chiffres moins élevés des années les plus plus reculées.

Je donnais plus haut le revenu total de tors les marchés de cette ville, pour chacune des six dernières années, et je remarquais, en passant qu'il y avait pour cette source de revenu une augmentation considérable en 1860. Le Conseil doit se rappeler que cette augmentation est due en grande partie à la Halle Champlain, qui est ouverte depuis le mois de mai. Quoique la cité n'ait pas encore pu en retirer une année entière de revenu, les résultats néanmoins sont très satisfaisants. Il faut se rappeler, en effet, que les marchés Finlay et Champlain réunis ont donné le revenu suivant:

En 1859	
Donnant une augmentation en 1860 de	4830

D'un autre côté, les propriétés et affaires autour des marchés Finlay et Champlain ont produit les sommes suivantes pour la Corporation :

Propriétés autour du marché Finlay\$2,101 Propriétés autour du marché Champlain2,403	$1860 \\ 1,974 \\ 3,220$
Total\$4,504	5,194
Donnant une augmentation en 1860 de	\$690

Cette augmentation, ajoutée à celle obtenue sur les revenus de ces deux marchés, forme une somme de \$5,520, qui égale 7 p. 100 sur le coût total de la Halle Champlain. Néanmoins, nous n'avons eu qu'un revenu de huit mois de cette halle, ce qui nous donne à croire que le revenu annuel devra en être d'au moins 8 à $8\frac{1}{2}$ p. 100 sur le coût total de l'édifice. Ce résultat m'est d'autant plus satisfaisant que cette halle a été construite sous mon administration, et que l'augmentation de la dette, ainsi créé pendant ma mairie, rapporte à la ville un revenu important.

Le revenu de l'Aqueduc a été comme suit durant les six dernières années:

1855	 \$10401
1857	 40624
1858	 36975

Le revenu de 1860 surpasse ainsi de près de \$6,000 celui de 1859, et il excède de 50 p. 100 celui de 1858, sans que le Conseil ait augmenté le prix de l'eau. Ce revenu n'est néanmoins pas suffisant, et il est d'absolue nécessité de l'accroître, si le Conseil veut éviter d'embarrasser plus tard les finances générales de la cité, qui seraient on ne peut plus prospères, le revenu ordinaire de la cité étant plus élevé que le montant des dépenses ordinaires de la cité, autres que celles de l'Aqueduc.

C'est toutefois un plaisir pour moi de pouvoir dire que j'ai laissé au premier Janvier courant, \$48,000 dans le coffre municipal. Cette somme est la différence entre le montant de la recette de l'année et celui des paiements, la recette totale de la cité et de l'Aqueduc ayant été de \$209,924 en 1860, et comme suit durant les six dernières années :

1855	\$ 95 2 57	1858	 \$139023
1856	13826	1859	 181632
1857	156868	1860	 209924

Cette balance de \$48,000 doit être ajoutée à la recette de 1861 et servir à faire face aux intérêts dûs dans ce mois et ceux du mois de Mai prochain.

Dans tout ce qui précède, j'ai évité, autant que possible, de faire des suggestions et recommandations, de crainte d'embarrasser l'administration de mon successeur. Je me contenterai donc de dire ici que les travaux de l'Aqueduc ont été entrepris, sans avoir en vue le système de drainage, si coûteux, qu'on a trouvé nécessaire plus tard d'adopter. C'est ce qui explique pourquoi ce drainage, qui coûte aujourd'hui \$500,000, ne rapporte aucun revenu. Quoique j'aie toujours été contre une augmentation inutile d'impôts, néanmoins j'ai toujours été d'avis que le drainage devait être pour la ville une source de revenu, parce que les citoyens, qui en sentent tous les effets avantageux et se trouvent ainsi déchargés de leurs anciennes obligations de construire les canaux extérieurs de leurs propriétés, et de payer leur quote part dans la construction des canaux publics, ne pouvaient trouver déraisonnable que la municipalité le rendît rémunératif. Néanmoins le Conseil ayant été d'un avis contraire, l'intérêt sur ces \$500,000 doit forcément être prélevé sur le revenu ordinaire, qu'il diminue

d'autant. C'est au Conseil à aviser à quelqu'autre mesure afin de faire face à cette dépense, qui pèse injustement sur le revenu actuel de la cité.

TRAVAUX EXECUTES.

AQUEDUC.

Le département n'a exécuté cette année que les travaux d'absolue nécessité, et l'a fait avec une grande économie. Le tableau suivant fait voir ces travaux et ceux exécutés depuis le commencement de l'Aqueduc:

		jusqu'au
En	1860.	1er janvier
		1 861.
	pieds.	pieds .
Longueur de tuyaux posés pour l'eau pure	110	144,897
Do do de drainage posés		$75,\!451$
Do do d'égoûts construits en brique	11 0	20,780
Do do " en bois	100	700
Do tuyaux de décharge des hydrants		2,3 39
Nombre de chantepleurs ou stop cocks	1	85
Do d'Hydrants ou fontaines	5	173
Longueur des tuyaux en terre pour les hydrants		$2,\!015$
Nombre de puits de jonction		85
Do de trous d'hommes		155
Do de puisards dits Gully wells	3	, 1 60
Do d'édifices pourvus d'éau	36	$3,\!126$
Do de puits pour hydrants	6	

Le nombre d'hommes employés par le département a été, en moyenne, de 24 durant l'année, et leurs gages se sont élevés, en moyenne, à \$118.50 par semaine, ou à \$0.82 chaque, par jour. Dans ce nombre sont compris le commis, M. A. B. McConnell, et le conducteur des travaux nouveaux et des réparations, M. Joseph Rousseau. Sans eux, la moyenne des gages est de \$0.68 par jour.

Le plan proposé l'an dernier pour augmenter la quantité d'eau n'ayant pas réussi, le département a consulté MM. Aubin et Keefer, sur les mesures à adopter. Chacun de ces Messieurs a fait son rapport. Ces documents sont devant le comité, qui a profité de quelques unes de leurs suggestions pour faire

des améliorations et empêcher le gaspillage de l'eau. Ce sera au Conseil à voir quelles autres mesures il conviendrait d'adopter. En attendant, espérons que les chefs de famille, qui sont quelquefois privés d'eau temporairement, pour en fournir à d'autres quartiers, comprendront combien il leur importe, comme à toute la ville, de ne faire qu'un usage raisonnable de l'avantage qui leur est donné d'avoir dans leurs demeures une abondante provision d'eau.

CHEMINS.

Le département des chemins n'ayant pas eu d'octroi extraordinaire cette année, n'a pas eu à faire de grands travaux. Néanmoins, la partie de la rue Prince de Galles, située entre les rues Arthur et Leadenhall, a été ouverte et planchéiée, ainsi que les rues qui y aboutissent. Cet ouvrage était nécessaire depuis l'ouverture de la nouvelle douane. Il serait maintenant à désirer que le terrain qui se trouve en arrière de la douane fût converti en place publique et devint un ornement pour la ville, au lieu d'être, ce qu'il est aujourd'hui, une fondrière.

Le comité des chemins a fait faire quelques travaux au hâvre du Palais, pour le déchargement de la pierre à bâtir. Cette mesure était devenue nécessaire dans l'intérêt du hâvre, aussi bien que dans celui des vendeurs et acheteurs de pierre.

Presque toutes les rues planchéiées ont dû aussi être réparees, ce qui a occasionné une dépense de \$880. Evidemment le planchéiage, aussi bien que le macadam, ne sont pas convenables pour des rues dans lesquelles il y a un grand roulage. Le pavage en pierre est de beaucoup préférable; mais la dépense première à faire, paraît avoir été, et devoir continuer à être le grand obstacle à son emploi, au moins pendant quelque temps.

Dix-huit cent vingt pieds de canaux ont été construits dans l'année, et 970 pieds ont été nettoyés et couverts en neuf. Ces travaux ont été exécutés dans les quartiers Jacques-Cartier et Saint Roch.

Les réparations au macadam ont exigé près de 3,000 voies de pierre, gravier ou sable, en outre de 5,709 voyages de décombres.

Il a été posé 17,068 pieds de trottoirs dans l'année, et dans les six dernières années comme suit:

1855 14,953 pieds.	1858 20,086 pieds.
$1856 \ldots 20,524$ "	1859 16,872 "
1857 21,7 55 "	1860 17,068 "

Enfin, l'entretien des chemins d'hiver n'a coûté que \$1114, c'est-à-dire \$409 de moins que l'an dernier, et il a été enlevé des rues plus de 14,000 voies d'ordures.

POLICE ET FEU.

Le Corps de Police a continué à se montrer effectif, comme gardien de la paix publique et corps de pompiers, sous l'habile direction de ses deux chefs. Ce département a été administré, comme les autres départements, avec soin et vigueur, et aussi avec économie.

La police, durant l'année, a opéré 3,784 arrestations, le nombre en ayant été de 3,294 en 1859 et de 3,217 en 1858. Cette augmentation dans le nombre des arrestations est due au plus grand nombre de navires qui ont visité notre port cette année, et non pas à la turbulence de la population qui, pendant la visite du Prince de Galles, et durant l'exposition Provinciale d'Agriculture, a montré aux nombreux étrangers qui nous ont visités. combiens elle est paisible et respecte les lois.

L'état suivant indique le nombre d'incendies et les pertes occasionnées par eux durant les trois dernières années:

	1858.	1859 .	1860.
Incendies	. 27	44	56
Alarmes	. 7	16	19
Montant des assurances sur les propriété	s		
incendiées		\$77480	\$127530
Montant des assurances sur les meubles.	. 14480	17100	75472
Montant des assurances sur les deux	.100220	94580	202992
Montant des pertes sur les propriétés			-0-00
incendiées		17188	38556
Montant des pertes sur les meubles	14164		00000
détruits		$\bf 8520$	51700
•			01700
Montant des pertes sur les deux	. 14164	25702	90266
		-0.02	00200

L'augmentation cette année dans le chiffre des pertes est due au grand incendie du quartier Champlain, qu'il était très difficile de maîtriser, vû le très-fort vent qui soufflait alors et la position exposée et difficile où étaient situées les propriétés en question. Ce n'est que par les efforts énergiques de la part de la

police et de quelques citoyens zélés du quartier, que le feu pût être maîtrisé après la destruction de bâtisses évaluées à \$20,000 et de meubles, bois, etc., au montant de \$42,000. Il n'est pas moins certain cependant que les Compagnies d'Assurance, qui font des affaires à Québec, sont très prospères, et que cette prospérité doit avoir pour résultat, avant peu, de leur faire réduire leurs taux d'assurance, qui ne sont plus proportionnés à leurs risques.

Le département des Cheminées a continué à prospérer, grâce à l'activité et au zèle du Surintendant, qui a vu accroître ses devoirs, sans qu'il en soit de même de sa rémunération, quoique certainement il mérite de l'encouragement.

Le Conseil jugera mieux par l'état suivant du revenu des cheminées :

1855\$584 9	1858\$7672
	1859
1857	1860 9258

La dépense de ce département n'a été cependant que comme suit:

	1858.	1859.	186 0.
Cordages, etc	.\$ 16	\$ 16	\$ 16
Gages de six hommes	1653	1677	1673
Salaire du Surintendant	6 00	6 0 0	6 00
•			
Dépense totale	.\$226 9	\$22 93	\$228 9

Avant de passer à un autre département, je me permettrai de suggérer au Conseil de créer un motif d'émulation autre que celui du devoir, pour les hommes de Police d'être fidèles, zélés et assidus à remplir toutes leurs obligations. Ce serait de créer un fonds de récompenses, composé des amendes imposées quelquefois à des hommes de Police, des sommes qui sont retranchées de leur paie pour cause d'absence, et des récompenses que des corps publics ou des particuliers accordent quelquefois pour services éminents. A la fin de chaque année, à une époque fixe, cet argent serait distribué en nature ou autrement aux hommes les plus méritants. Ce serait un encouragement pour plusieurs et un exemple pour tous. Si le Conseil le préférait, ce fonds pourrait être un fonds de secours, dans les cas de maladie contractée par les hommes de Police dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans tous les cas, ce serait un motif d'émulation et de bonne conduite.

MARCHÉS.

Le département des marchés a eu de rudes labeurs et s'en est acquitté à la satisfaction du Conseil. Il a dû faire terminer les travaux de la halle Champlain, dans laquelle il a fait introduire le gaz. La halle Saint-Paul a dû être peinte à neuf, ainsi que celle de la Haute-Ville, qui a nécessité de grands travaux de réparation et des changements qui en ont augmenté de beaucoup les revenus.

Les règlements qu'il a fait adapter par le Conseil pour la régie des marchés ont fonctionné aussi bien qu'il était possible sous les circonstances. Les règlements devront néanmoins être amendés en quelques points, que l'expérience a prouvé être défectueux. Ils devraient spécialement mettre le moins d'obstacles à la venue des cultivateurs aux marchés; car c'est l'intérêt de tous que les étrangers nous visitent, et plus particulièrement les cultivateurs, qui achètent nos marchandises de toutes sortes. Ler tarifs des havres du Palais, du Cul-de-Sac et du marché Finlay devraient aussi être amendés, pour conserver à la ville le revenu qu'elle retire.

En parlant du havre du Palais, je dois dire que les collecteur et sous-collecteur paraissent y faire leur devoir, si l'on en juge par le revenu que ee havre produit, et qui est comme suit :

1855\$1851	1858\$3938
18562046	1859
18574421	18606406

COUR DE RECORDER.

La Cour de Recorder a continué à être un grand auxiliaire du Trésorier de la cité et de la Police. Elle a cu à s'occuper de 1797 causes civiles, 952 poursuites au criminel, et de 2,040 délinquants qui ont été arrêtés par la Police dans les rues et sur les places publiques. Les causes civiles étaient pour un montant de \$73,036 dont \$15,255 ont été payées avant l'entrée des actions en Cour, produisant \$401 d'honoraires ou frais. L'Huissier de la Cour a continué à remplir les devoirs d'un commis, ou d'un Assistant-Greffier sans en avoir les émoluments. C'est un officier qui mériterait quelque considération de la part du Conseil.

Le Gouvernement, appréciant les services rendus par M. le Recorder Gauthier, l'a appelé à occuper un rang encore plus élevé dans la magistrature du pays, en le nommant juge de la Cour Supérieure. Cette nomination a été accueillie, à bon droit, avec une approbation unanime dans cette Cité et au dehors; et son successeur, M. Jacques Crémazie, n'a, pour mériter la mème popularité, qu'à avoir dans sa nouvelle charge le succès qu'il a eu dans la mission qu'il s'était donnée volontairement de contribuer à l'instruction des enfauts du peuple.

En parlant de la Cour de Recorder, je suis naturellement amené à parler d'un des désordres dont on se plaint le plus dans les grandes villes, et qui mérite par son extension l'attention spéciale des autorités municipales. Je veux parler des maisons de débauche ou de rendez-vous qui malheureusement ont augmenté beaucoup en nombre depuis dix-huit mois. Tous les jours, quelques malheureuse femmes de ces maisons sont conduites devant le Recorder, et là sont condamnées pour vagabondage et autres désordres. Et très souvent ce sont de toutes jeunes filles de 14, 15 et 16 aus! Cet état de chose m'a engagé à faire faire par la police un relevé de toutes les maisons commes pour être des maisons de désordre, ou de rendez-vous, et j'ai eu le rapport suivant:

Nombre	de mais	ons de débauche		 . 20
\mathbf{Do}	\mathbf{do}	de rendez-vous		 . 14
		;	Total	 . 34

Ces maisons sont habitées par 282 femmes, dont 87 Canadiennes-françaises, 92 Irlandaises, 15 Anglaises, 3 Ecossaises, 4 Allemandes et une Américaine. Leur âge moyen est de 27 ans, celui des Canadiennes-françaises de 25 ans, et celui des Irlandaises de 28½. Trente-six de ces malheureuses n'ont pas 20 ans.

Cette statistique est loin néanmoins de faire connaître toute la vérité. Elle doit suffire cependant à attirer l'attention des autorités, et les engager à considérer s'il n'y aurait pas quelque mesure à adopter, pour restreindre le mal, et surtout pour empêcher ces maisons de s'établir dans toutes les parties de la ville, et même près des Eglises, ce dont on s'est plaint maintes fois dans le cours de de l'année.

COMMISSION DU HAVRE.

La Commission du Havre de Québec a exécuté de grands et bons travaux durant l'année. Cette commission est importante, et peut faire beaucoup de bien à notre port. Elle a été établie pour améliorer le havre et y attirer le com-

merce. Ce qu'elle a fait jusqu'ici, de l'aveu de tous, est ce qu'elle devait faire. Espérons qu'elle continuera à être aussi bien inspirée et à augmenter les facilités de chargement et de déchargement des navires et bateau à vapeur, sans se faire la rivale des particuliers.

PASSAGE DU FLEUVE.

Les réglements pour le passage du fleuve durant la saison de la belle navigation paraissent convenir généralement. Néanmoins, il serait à désirer que nous eussions une meilleure classe de bateaux traversiers, ce qui exigerait un changement de tarif. Quant aux réglements pour le passage d'hiver, ils sont très défectueux et doivent être amendés dans l'intérêt de tous.

ACTES NOUVEAUX.

Le Parlement à sa dernière session, a passé trois Actes qui affectent particulièrement la Cité de Québec. Le premier divise la ville en trois colléges électoraux, pour les fins parlementaires. Ces trois colléges, presqu'en entier, ont le droit de voter pour la division de Stadaconna. La loi électorale néanmoins vrait être amendée, de manière à empêcher une même personne de pouvoir voter frauduleusement à tous les lieux de votation d'un quartier, ou si elle est propriétaire ou locataire dans plus d'un collége électoral, de voter à tous les lieux de votation d'un quartier dans chacun de ces colléges.

Un autre acte donne de plus amples pouvoirs à la Corporation pour la protection de l'aqueduc.

Le troisième pourvoit à la fermeture du "Cimetière anglais" du faubourg St. Jean. Je suis heureux de pouvoir annoncer au Conseil que j'ai signé ces jours derniers à ce sujet l'acte d'accord entre la Corporation de Québec et les Syndics du Cimetière, où dorénavant on ne pourra plus inhumer que dans les voûtes et ce à de longs intervalles.

J'aurais été heureux d'avoir pu annoncer un égal succès par rapport à la porte Saint-Jean. Mais cette mesure n'est pas aussi facile à obtenir, car il faut toujours en référer aux autorités impériales. Espérons néanmoins que le temps approche où cette amélioration si nécessaire sera exécutée. En revenche, le

gouvernement provincial a décidé de faire construire la nouvelle prison du districte, et c'est un pas important, la prison actuelle étant plutôt une école du vice qu'une maison de réforme pour les jeunes délinquants et pour ceux qu'une première faute a conduits devant le Recorder. La nouvelle prison sera un bel édifice public qui fera honneur à l'habile architecte sous la direction duquel l'ouvrage doit être exécuté; elle évitera, par le classement qu'on y fera des prisonniers, à plus d'un de ceux-ci une longue vie de crimes, et en fera de bons citoyens au lieu de les rendre à la société endurcis dans le vice.

RECEPTION PUBLIQUE.

Avant l'exposition provinciale d'agriculture qui a été, sans contredit, la plus belle que nous ayons eu jusqu'à ce jour, notre cité a vu avec bonheur arriver au milieu d'elle le fils aîné de Notre Très Gracieuse Souveraine. Royale venait nous dire combien sa royale mère et Reine aurait désiré visiter elle-même cette belle province du Canada, et combien elle appréciait ce pays qui dans des temps difficiles, alors que l'ennemi menaçait son indépendance, avait su trouver dans son cœur assez de patriotisme et dans ses bras assez de force pour repousser cet ennemi au delà des frontières. Cette visite ne manquera pas soyons en sûrs, d'être heureuse pour notre pays. Elle nous a fait connaître, tels que nous sommes, à notre futur souverain et aux hommes d'état qui ont en main les destinées de l'empire britannique. Ils ont dû se convaincre que quoique appartenant à différentes races, parlant différentes langues et pratiquant des réligions diverses, nous désirons tous respecter nos institutions réciproques, fiers de montrer que sur cette terre d'Amérique toutes les nationalités ont chance de prendre racine et de se perpétuer.

CONCLUSION.

Avant de terminer ce long rapport, je désire exprimer au Conseil combien les offices du département des finances, du greffier, des chemins, de l'aqueduc et de la cour de Recorder m'ont secondé dans l'accomplissement des devoirs de ma charge. Je ne parle pas des autres départements, les ayant mentionné ailleurs dans ce rapport. Je dois ajouter que tous ces Messieurs ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour servir les intérêts publics, et que ceux des départements des finances ont eu plus que des travaux ordinaires à supporter.

Maintenant que je suis sur le point de prendre congé du Conseil, je vous prie, Messieurs, d'accepter mes sincères remercîments de l'appui que vous n'avez cessé de m'accorder. Unis dans l'intérêt public, nous pouvons sans crainte montrer à nos concitoyens ce que nous laissons derrière nous. Pour ma part, soyez certains que je n'oublierai jamais que c'est ici et par vos libres suffrages que j'ai été désigné à mes concitoyens comme celui qu'ils devaient porter au fauteuil civique. Ilsont répondu trois fois consécutives à votre appel, et j'espère, Messieurs, que vous n'avez jamais eu à vous repentir de m'avoir placé à votre tête. Si quelquefois nous avons différé d'opinion, je suis certain que nous étions de bonne foi de part et et d'autre, quant à moi je ne me rappelle plus ces oppositions que pour les confondre dans le bon souvenir que je garderai toujours des rapports que j'ai eu avec vous. Travaillez avec mon successeur à la chose publique; faites-la prospérer davantage, et plus encore que nous n'avons pu le faire ensemble, personne ne s'en réjouira plus que moi, et c'est mon dernier souhait en vous disant adieu.

HECTOR L. LANGEVIN,
MAIRE.

ADRESSE

DU

NOUVEAU MAIRE.

MESSIEURS,

Les dernières élections m'ont élevé au poste que j'ai l'honneur d'occuper ce soir. En prenant possession de la mairie, je ne m'en dissimule point les difficultés, ni la responsabilité qui pèse sur le titulaire. Il est évident que, cette année, les délibérations et les mesures du Conseil auront plus d'importance que de coutume. Des questions digne d'un grave examen, vont bientôt fixer votre attention, et c'est surtout du zèle et de l'empressement avec lesquels vous vous acquitterez de vos devoirs, que dépend l'accomplissement du désir que nous avons tous de voir augmenter la prospérité et la population de notre ancienne ville.

En pesant mûrement les difficultés, il m'a suffi, pour que mon esprit n'en fût pas trop impressioné, d'avoir la haute conviction que mes efforts, pour m'acquitter de la part de devoirs qui tient au titre dont mes concitoyens m'ont honoré, seront soutenus d'une manière franche et cordiale par les membres de ce Conseil. Si je n'avais eu cette assurance, je n'aurais pas accepté une charge dont les difficiles obligations ne peuvent être bien appréciées que de la part des membres de ce corps, qui les ont sous les yeux.

Il y a bien peu de choses qui ne puissent être de droit le sujet de vos discussions. Votre magistrature est une place de confiance qui a des prérogatives. Vous formez, pour ainsi dire, un parlement de ville; et, je dois le déclarer, je ne sache pas que ce conseil ait jamais tardé à demander les réformes que les circonstances rendaient utiles. Vous avez bien certainement le droit, et je pense aussi, la volonté de prendre l'initiative par rapport aux changements qu'il est dans

l'intérêt public de faire aux actes constitutifs de la cité; et, sans avoir la pensée présomptueuse de vous donner des conseils sur des choses que vous connaissez depuis longtemps, permettez-moi, au cas que vous vous occupiez du mode des élections municipales, de vous damander s'il ne convient pas de le rendre autant Je crois qu'il résulte que possible conforme au mode d'élection parlementaire. toujours beaucoup de fruits de l'uniformité dans les lois. Quels que soient les avantages qu'on puisse attendre de l'emploi du scrutin dans les élections de ville, peut-être n'est-il pas probable qu'on puisse le changer d'une manière efficace tant que l'on suivra un système différent dans des elections d'un caractère plus élevé. Notre mode électoral d'aujourd'hui n'est ni le scrutin ni le vote de vive voix : il n'est pas secret comme le premier, ni franc comme le second. On devrait, à mon humble avis, dispenser de payer au préalable les cotisations, condition opposée au droit de vote, et qui cause beaucoup de dérangement et de mal. En même temps que l'électeur perd son suffrage, s'il ne paye pas ses taxes au jour fixé, il peut être poursuivi dès le lendemain pour la même somme. Les impositions ne devraient avoir aucun rapport avec quoi que ce soit, et quand des citoyens ne payent point, c'est à la Corporation à les poursuivre. Celui qui se trouve privé de son droit de vote parce qu'il n'a pu payer, à jour fixe, une petite somme au trésorier de la ville, n'en est pas moins pour cela intéressé à ce que les affaires municipales soient bien administrées, et cet intérêt suffit pour l'autoriser à jouir du droit d'électeur. Le mal est beaucoup moins grand lorsque le droit électoral est suffisament reparti, que lorsqu'il n'est donné qu'à un petit nombre. Il est toujours difficile pour les classes pauvres de Québec de payer pendant l'hiver; et il v a là une autre raison de prendre des mesures pour ne demander les taxes que dans un temps où le payement en puisse être moins onéreux.

Il faudrait donner le pouvoir aux députés officiers-rapporteurs de faire arrêter sur le champ toute personne dûment convaincue de parjure à une élection, ainsi que tout individu qui aurait voté à la place d'un autre.

Bien qu'en pratique il soit difficile d'empêcher la corruption, je ne vois pas cependant pourquoi le candidat élu ne pourrait pas être obligé de donner sous serment le compte en détail de toutes les dépenses qu'il aura faites, et de plus l'assurance qu'il n'en a pas fait d'autres directement ou indirectement et qu'il ne paiera rien en sus de ce qu'il a déclaré. Cette déclaration se publierait dans les journaux. Si par ce moyen on ne pouvait pas remédier au mal, du moins on opposerait un obstacle sérieux à la corruption.

Je ne doute pas que nous ne continuions de faire des efforts pour faire disparaître le grand inconvénient qui résulte, pour les citoyens, du rétrécissement de certaines rues aux portes de ville placées entre les différents quartiers. Les murs qui s'avancent au-delà de la porte Saint-Jean, causent certainement beaucoup d'embarras aux passants. Je crois qu'on peut engager les autorités militaires à céder au désir des habitants à ce sujet. Comme ville de garnison, Québec est dans une position exceptionnelle. Quoique le gouvernement militaire ait dans nos limites des propriétés étendues qui nous obligent à des frais d'éclairage et à l'entretient des chemins, nous n'avons cependant pas le droit d'en obtenir d'indemnités sous la forme d'une imposition.

Le département de l'Aqueduc a dernièrement fixé votre attention, et je suis assuré que vous ferez tous vos efforts pour le rendre efficace.

Les finances de la cité occupent une place importante dans vos devoirs. Nous verrons particulièrement à ce que le crédit de Québec ne diminue point et que nos obligations soient remplies avec honneur. Notre cité, à ce sujet, non-seulement soutient bien la comparaison avec toutes les autres villes du Canada, mais en plusieurs conjonctures difficiles, elle s'est toujours montrée digne de la confiance qu'on place en elle. Les retranchements et l'économie dans les dépenses, chaque fois qu'ils seront possibles, voilà des moyens inappréciables à l'appui de nos efforts pour nous mettre dans la situation où nous sommes tous intéressés à nous trouver. Nous connaissons notre état actuel; c'est pourquoi, agissons sans crainte. L'exercice judicieux des pouvoirs que possède le Conseil nous en fournit le moyen. On ne peut trop appuyer sur la nécessité de refuser tout octroi d'argent en sus des allocations annuelles qui seront faites aux différents comités.

Comme il est nécessaire d'améliorer le passage entre Québec et la Pointe-Lévi, ce sujet fixera de lui-même votre attention.

En qualité de membre ex-officio de la commission du hâvre, je me trouve chargé de fonctions importantes et qui entraînent une grande responsabilité. Je ferai mes efforts pour les remplir fidèlement. Les pouvoirs de cette commission et son influence sur l'avenir de Québec sont très considérables. Ils embrassent les questions importantes qui ne peuvent être décidées qu'après que les commissaires auront étudié les principes qu'ils doivent suivre et tracé la conduite qu'ils doivent tenir. Les améliorations que l'on se propose de faire, dans l'avantage du commerce et de l'industrie, regardent beaucoup la situation que nos concitoyens veulent occuper. J'ai refusé absolument de faire aucune promesse touchant la conduite que je tiendrais à ce sujet ou en toute autre occasion. Plutôt que de me voir forcé à en suivre une que j'eusse été ensuite obligé de condamner, j'aurais refusé la place honorable qu'on m'offrait. Sur ce sujet, comme sur tout autre, je suis libre d'agir tel que le demandent les intérêts de Québec. Je n'ai qu'un objet en vue par rapport à cette commission, et, en faisant ce qui est nécessaire pour l'assurer, je ne manquerai point de consulter ce Conseil et les organes naturels de l'opinion publique. On obtiendra cet objet en faisant ce qui est le plus propre pour favoriser le commerce et les intérêts du port de Québec. Quant à moi, je n'ai et je n'aurai aucun intérêt personnel à la décision de ces questions.

J'ai éprouvé une véritable satisfaction en voyant que, depuis peu, une partie de la presse a donné publicité aux actes du Conseil. Nous ne désirons rien de mieux. Plus nos vues et notre conduite seront connues, plus, je pense, ce Conseil s'élèvera dans l'estime publique. Plus les citoyens auront de renseignements au sujet de ce qui se passe ici, si les comptes-rendus sont exacts, plus ils auront raison de rejeter les rapports anonymes et sans contradictions.

Je sens, Messieurs, qu'en prenant ce fauteuil, je le fais avec de grands désavantages. Je succède à un homme qui, pendant trois ans qu'il l'a occupé, a commandé votre respect. Ses décisions inspiraient la confiance, et son zèle, son habileté, son dévouement à s'acquitter de ses devoirs, ont mérité récemment votre approbation. Il s'est conduit à mon égard avec une délicatesse toute particulière. Pendant tout le temps que j'ai siégé dans ce Conseil, il ne m'a pas demandé une seule fois de voter en faveur d'une seule des mesures qu'il proposait. Il ne m'a jamais donné avis ni directement ni indirectement de la ligne de conduite qu'il entendait suivre à l'occasion de la dernière élection. Je ne sus pas s'il serait ou non un des candidats. J'ignorai que son intention était de se refuser à l'être; et ce ne fut que lorsqu'il déclara formellement et publiquement sa détermination à ce sujet, que je l'appris. C'est une justice à lui rendre que de dire qu'il ne donna jamais aucun conseil à ses amis sur le choix qu'il devait faire d'un candidat. Il les laissa libres. Quant à moi, il ne m'a rien suggéré sur la manière de conduire les affaires de la Corporation.

Messieurs, il ne me reste plus qu'à faire mes conclusions après toutes ces remarques. Soyez assurés que je soutiendrai la dignité de ce Conseil autant que cela dépendra de moi. Ma charge et mes propres sentiments me font un devoir d'être juste et impartial pour tout le monde; mais je ne consentirai jamais à faire de la victoire que mes amis tant dévoués et mes zélés partizans ont gagnée pour moi, une défaite en abandonnant mes principes ordinaires pour gagner une opposition déraisonnable. Lorsque mes concitoyens me firent l'honneur de m'inviter à me porter candidat pour la première magistrature de cette cité, je n'avais d'autres garantie à donner que mon caractère personnel. Ils ne m'en demandèrent pas d'autres. C'est donc pour moi une obligation plus grande encore. Je m'acquitterai de mes devoirs de manière à prouver que je n'étais pas indigne de la confiance qu'on avait en moi. C'est aussi la meilleure réponse que je puisse faire à mes adversaires.

Je serai toujours trop heureux de profiter de vos avis et de vos suggestions dans mes fonctions de maire et de président de ce Conseil, et je compte sur votre indulgence pour les fautes que je pourrais commettre en les exerçant. Je ferai tout mon possible pour montenir dans ce corps l'harmonie qui est si nécessaire aux intérêts dont on nons a confié le soin.

COMPTES

DU

TRÉSORIER DE LA CITÉ.

Etat du Trésorier de la Cité, des Recettes et

	n Doortton	:_					
	r Recettes, savo		1050	•	cts.	\$	cts
"			our 1850		47		
"	do do	do	1851		04		
"	do do	do	1852		13		
46	do	do	1853		04		
66	do	do	1854		35		
46	do ∙	do	1855	133			
16	do .	do	1856	314			
66	do	do	1857	1503			
66	do	do	1858	3901			
	av	do	1859	26655	82		
" (Totications nous	1000				32680	
" r	Jousanous pour Poro dos Obimin	1800	••••••			70582	² 56
6. r	Pare des Chimin	iees, arrerages		2414			
"	do Obamala	quartier Jac	ques-Cartier	154			
	do Champla	ain et St. Pierr	ė	237	05		
., 1	Ravanu das Mas-1	262			_	- 280€	$\frac{5-5}{2}$
""	revenu des Marci	168	•••••			22801	26
" T	Laxes Speciales.	• • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1405	28		
I	Divers	- 1 To 1 *	***************************************	225	42		
	erception du Ha	vre du Palais.		6406	14		
"	our de Recorde	r, nonoraires		365	80		
	do do	amendes		1489	01		
I	nteret, atvidende	s de la Banque	inclus	6830	09		
" T	mmoubles mout	ements	***************************************	75	50		
" T	inmeubles, rente	s de terrain		652	95		
. I	Pepartement de	Police		50	00		
. Т	riargissement de	ia rue Champi	ain	50	00		
" I	icenses :				_	17550	19
		retiers		0050			
	Aube	rges		3850			
	Epici	ers		1520			
	Assur	rance.		344			
	Reve	ndeurs	**************************	1870			
	Boula	ingers		530			
	Bouch	ers	**************	260			
	de Ri	10		188			
	Conrt	iers		36			
	Chalo	ounes	***************************************	0 3 1	00		
	Batea	ux à vaneur		145			
	Fraits	s et Bisonite		460	00		
	Pondi	ra.	***************************************	2	50		
	Etans	z nrivés		40	00		
				40	00		
	- wore	~ uo vou		36	30		
			-			9482	20
		Montant 1	porté à l'autre part		_		
			part		\$1	55902	83

des Dépenses de la Corporation pour l'année 1860.

Par	Débourses, savoir :	\$ cts.	. \$	cts
La.	Salaires des Officiers	6900 00	Ψ	CUS
44	Dépenses de cotisation	1600 00		
4.	Pensions	633 29		
. 46	Cour de Recorder	3857 11		
	Hôtel-de-Ville	572 68		
	Dépenses électorales.	246 56		
46	Papeterie	73 67		
44	Impressions	895 01		
46	Annonces	120 47		
64	Réception du Prince de Galles	4547 82		
66	Dépenses légales	66 14		
6.	Divers	532 59		
44	Intérêt	26192 77		
**	Commission	3088 00		
46	Intérêt, Echange remis à MM. Baring, Frères & Cie., pour rencon-	3,00		
	trer l'intérêt dû en Angleterre sur débentures	28758 95		
	Immeubles, - rentes foncières	1621 99	•	
"	Bâtisses municipales	43 50		
**	Hâvre du Palais	1204 I7		
46	Drainage	5542 00		
	Marche Champlain	135 17		
46	Licences d'auberge	64 00		
**	Chemin de Fer du Nord	10 00		
16	Departement des Chemins	14289 80		
46	Idem de Police	24357 12		
"	Idem du Feu	3107 41		
	Idem des Marchés	5870 30		
"	Exhibition provinciale	1910 10		
	Billets payables	29195 71		
٠.	Fonds d'amortissement	18048 75		
			183484	L 98
	IntérêtEchange remis à MM. Baring, Frères & Cie., pour rencon-			
	trer l'intérêt dû sur débentures par l'Aqueduc	-6188T 03		
	Llargissement de la rue Champlain	3200 00		
44	De la Compagnie du Chemin de fer du Nord et de la Navigation et			
	des Terres du Saint-Maurice	2007 12		
	Immeubles,—quartier Jacques-Cartier	100 00		
6.	Immeubles,—rue La Montagne, héritiers Bumhart			
"	Immeubles,—rue La Montagne, heritiers Brumhart Debentures rachetées	₹17900 00		
66	Marché Champlain,—payé à S. & C. Peters	10358 97		
			95847	7 12

Montant rapporté \$279332 10

Etat du Trésorier de la Cité, des Recettes et

	\$	cts.	\$ ct	Š.
Pour montant rapporté	Ψ.	Oto.	155902	
" Immeubles, rue Champlain	250	00	_	
" do rue La Montagne	1100	00		
" do Jacques-Cartier	100	60		
" Billets payables, escomptés	2000			
" Déhentures vendues au comptant	76935	83		
" Montant reçu du département de l'Aqueduc, à compte de l'intérêt payé				
par MM. Baring, Frères & Cie., sur débentures dues en Angleterre.	23585	64		
" Montant avancé par la Banque de Québec, sur dépôt de débentures	40000			
			143971	4
		₹	\$2998 7 4	30
Pour balance en caisse le 1er Janvier 1860			12850	4
/		•	312724	175
			314124	76
Pour balance en caisse le 31 décembre, 1860				
			33392	65
E. & O. E.				
Québec, 31 décembre, 1860.				
2				

L. E. Dorion,

Teneur de Livres.

AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

des Dépenses de la Corporation pour l'année 1860.

ar montant rapporté	\$ cts. \$ cts 279332 1
Balance en caisse le 31 décembre, 1860	33392 6
`/	
	·
	312724 7

Dr. LE TRÉSORIER DE LA CITÉ en compte

1860 Janv .		our Balance,	argent e	n caisse suivant l	e Bila	n de 1859	\$ ct	s. \$ cts	s. \$ cts. 12850 45
Déc.	31—N	Iontant reçu p savoir :	oour Cotis	sations et autres	source	s,			
				1850.					
	Pou	r arrérages d		St. Pierre, pour St. Jean "	18 5 0.		11 5 13 9		7
			J	1851.			-	- 20 1	•
	"	arrérages d	u quartie	r St. Pierre, pour St. Jean "	r 18 5 1			3	_
			1	1852.				- 22 04	Į.
	"	arrérages d	u quartiei	St. Pierre, pour St. Jean, "			4 30 7 88	3	
			1	.853				- 12 13	3
	44 44 44	arrérages du	quartier " "	St. Louis, pour St. Pierre, " St. Roch, "	" .		$9.00 \\ 23.33 \\ 1.50$;	
		••		St. Jean, " 854.	**	• • • • • • • • •	4 21	38 04	:
	" " "	arrérages du " "		St. Louis, pour Du Palais, " St. Roch, " St. Jean, "	1854.	•••••	10 82 6 66 39 82 16 05		
		,	1	855.				73 35	
	11 11 11 11	arrérages du	quartier " " " " "	St. Louis, pour Du Palais, " St. Pierre, " St. Roch, " St. Jean, " Montcalm, "	1855.	••••••	26 88 6 66 7 33 52 14 23 86 16 80		
			18	856.	,			133 67	
	46 46	arrérages du "	quartier	St. Louis, pour Du Palais, " St. Pierre, "	1856. ":	••••••	77 89 38 93 26 46		
		Mon	tant port	é à l'autre part.		\$	143 28	304 70	12850 45

1860	\$	cts.	\$	cts.	\$ cts
Déc. 31.—Par Déboursés, savoir:					
SALAIRES.					
Payé à H. L. Langevin, écuier, Maire, 12 mois de salaire.	1200	00			
" F. X. Garneau, Greffier	1300				
" N. Fages, assistant greffier	50 0	00			
" Aug. Gauthier, Trésorier	1200				
" J. Boomer, Assistant-Trésorier	600				
" C. A. Gagnon, Clerc	400				
" L. E. Dorion, Teneur de Livres	1200				
" F X. Julien, Messager	500	UU	6000	00	
DEPENSES DE COTISATION.		_	6900	VV	
David à I Chandin Claticone 19 mais de calaire	000	ΩA			
Payé à J. Grondin, Cotiseur, 12 mois de salaire	800				
" A. S. Matte, do do	800	UU	1600	00	
•			1000	vv	
PENSIONS.					
Payé 12 mois, à R. H. Russell, ci-devant chef de Police.	400	00			
" 7 " à D. Murray, ci-devant Clerc du marché	200	•			
Finlay	233	29			
·			633	29	
COUR DE RECORDER.					
Payé 12 mais de salaire au Recorder	2000	00			
" 12 " C. L. Gethings, Greffier	1200				
" 12 " P. Thibaudeau, Huissier	400	_			
" 12 " F. X. Julien, Gardien	100	00			
" à Drouin et Roy, pour un Garde-Robe	6	00			
" F. Kirwin, pour assignation comme témoin		25			
" L. Compagnie du Gaz, pour rente d'un mêtre	1	30			
" · P. & Am. Laberge, pour ouvrages de menuiserie	12	45			
" A. Côté & Cie., pour annonces		40			
" C. St. Michel, "		21			
" J. Darveau, pour impressions	91	5 0			
HOTEL DE-VILLE.			3857	11	
Payé à F. X. Suzor, pour 70 cordes de bois	9017	g o			
"F. Trudel pour avoir corde et scié 68½ bois, à 3s	287	บษ			
par corde	40	95			
" P. & A. V. Laberge, pour ouvrages de menuiserie		93			
" F. Vézina, pour avoir peinturé un comptoir		00			
" D. McLean & Cie., pour jets de Gaz a patente		50			
" J. Porter, pour avoir réparé des cloches		00			
Montant porté à l'autre part\$	380	97	12990	40	
				-	

18 60 Déc. 31	Pour	Montant	rapporté	•••••	••••	•	•••••	\$. 14	cts. 3 28	\$ 30	cts. 4 70 12	\$ ii ct 2850 4
	Pour	arrérages	s du quartiei	· Champlain	. poui	1856			8 78	5		
	46	"	· "	St. Roch,	"	46	• • • • • •		8 9			
	46	• 6	"	J. Cartier	"				3 31			
	"	44	44	St. Jean,	44	66			9 92			
	44	"	cf	Montcalm,	"	64			0 75		4 96	
				1857.			•					
		arrérages	du quartie	r_St. Louis,	อดอะ	1857		384	1 56	;		
	"	" ~	_ " "	Du Palais,	,,,	14			14			
	14	**	**	St. Pierre,	46	**			5 92			
	. 44	44	**	Champlain	"	"			3 24			
	46	46	66	St. Roch,	66	"			93			
	66	44	"	J. Cartier,	44	"			66			
	"	44	"	St. Jean,	66	"			15			
	**	44	"	Montcalm,	"	" .				1503	3 43	
			1	858.								
	к	arrérages	du quartier	St. Louis,	pour	1858.		577	5 8			
	•••	••	- 46	Du Palais,	* **	"	/	359				
	66	"	66	St. Pierre,	46	"		842				
	"	"	"	Champlain	. "	"		382				
	"	"	44	St. Roch,	44	66		565				
	46	46	44	J. Cartier,	"	46		402	_			
	+6	66	"	St. Jean,	"	"		394				
	"	66	"	Montcalm,	"	" .	• • • • • • •	375		3901	19	
		:	1	859.					-			
	" ;	arrérages	du quartier	St. Louis, 1	י מוחס	1859		1957	00			
			- "	Du Palais,	"		· · · · · · · ·	$\frac{4257}{2239}$				
	٠.	44	"	St. Pierre,	46		• • • • • • • •	8236				
	66	"	46	Champlain,	• •		• • • • • • • •	2192				
	46	"	"	St. Roch,	46	"		2474	20			
		4.	• 6	J. Cartier,		• •	• • • • • • •	2794	ログ			
	66	"	**	St. Jean,	** _	"		2230				
	66	**	"	Montcalm	"	"	•••••			26655	82	
		М	Ontant north	á à l'antes -	aut							
			hote	é à l'autre p	art	• • • • •	••••\$		8	32680	10 128	50 45

1860	\$	cts.	\$ (ats.	\$ cts.
Dec. 31—Pour Montant rapporté			12990		# 5
Payé à J. Norris, pour verrerie	50	3 24 5 73			
" L'Assurance de Québec, pour assura hâtissei	ince sur la 3	2 5 0			
" La Compagnie du Gaz, pour compte de		3 16		68	
ANNONCES.					
Payé à A. Côté & Cie., annon. dans le Journal S. B. Foote, "dans le Morning		34 3 13		47	
IMPRESSIONS.			120	41	
Payé à A. Côté & Cie	2	5 45 5 98 3 58		01	
PAPETERIE.					
	t du Trés de Québec. 1 souscription compte Chronicle	0 00 1 60 3 25 0 50 1 50 6 72 4 00 2 10 1 00		67	
DEPENSES LEGALES.					
Payé à H. Joly, frais—cause de Galarneau vs Brown vs. le Maire et al J. Hamel vs. J. Lane Renaud vs. le Maire et al La Compagnie du Gaz vs. le Maire S. J. Deblois, pour assignation comme Cour de Recorder		1 80 5 60 9 80 8 07 8 37	66	14	
Montant porté à l'autre part			14718	37	

Coti. sur Propriétés Faxe spéciale Capitation Cheminées Chiens Chevaux de Plaisir	16 1245 102	00 50	7 00	512	13			St. Roch.	95	J. Cartier.		2547		Montcalm.	35829	•
Taxe spéciale	16 1245 102	00 50	7 00	512			43	2733	95	3150	17	2547	87	3152 95	35829	
Capitation	16 1245 102	00 50			26	192								1		4
Cheminées	1245 102	50		12		l .	43			169	57	. .	_,	 	874	2
Chiens	102		710 0	1	20	5	0(1	3	00	5	0''	1	00		49	2
		ሰሰ	119 20	738	00	343	60	365	60	488	40	447	60	624 80	4972	7
Chevaux de Plaisir	900	υU	43 50	19	50	7	5 0	24	00	67	50	55	50	79 50	399	0
	300	00	152 00	100	00	32	00	132	00	256	00	124	00	132 00	1288	0
Voitures Do	563	7 0	182 50	50	50	40	50	80 8	50	188	90	95	30	108 00	1309	9
Do de Travail	7	00	11 50	38	0 0	2	00	36 (00	84	00	37	00	96 00	311	5
Do de Louage	118	50	35 00	7	00	26	00	42	00	9	0υ	93	50	175 50	506	5
Marchands, Détail- leurs, Boulangers, Ecuries de Lou- age	1000	05	810 0	10124	80	861	6 0	277	00	664	4 0	252	00	122 60	14112	: 4
Aubergistes, Epiciers }	502	50	310 50	1017	30	489	00	191	00	258	50	282	00	273 80	3324	. 6
Banques	800	00		3200	00		· • •			 				 	4000	+ O
Assurances				2400	CO.	 	· · ·			 					2400	
Fonderies, Engins, Ciment	159	00	· ·	144	50	18	00	49	50	51	0 0	3	00		425	
Forwarders, Colporteurs et Courtiers	•••••			. 120	00				٠.		·• .				120	0
Théâtres et cour à bois	200	00					•	.		 •					200	n
Encanteurs et mar- chands hors les limi- tes de la cité	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			· 460	00		 -			 		••	₋		460	
					_						_			47,65 1 ⁵		

1860	\$ (ets:	* cts.	\$ cts.
Déc. 31—Pour Montant rapporté	•		4718 37	, ,
DÉPENSES D'ÉLECTION.				
Payé aux Clercs de Poll	169	00		
" à Mad. Brown, pour repas pour les reviseurs pen- dant 3 jours	50	00		
" H. F. Wallace, pour rafraichissements pour la Police		5 3		
" B. R. Rolph, pour do do		07		
" E. Varin, pour repas pour officiers le 14 Nov. 1860	$2\overline{1}$		040 50	
COMPTE D'INTÉRET.			246 56	
Payé aux porteurs de Bons de la Cité, l'intérêt dû le 1er.				
Janyier et le 1er Juillet 1860	20940	43		
" Banque du Haut-Canada, escompte sur Billets	169			
" A l'Assurance de Québec, l'intérêt sur renouvelle-	100			
ment de Billets	2808	80		
" T. Fahey, intérêt sur Billet	38			
" La Succession de feu James Gibb, intérêt sur pro-				
priété rue Champlain	241			
Paradis	234			
" E. Sweatman, intérêt sur achat de propriété	101			
"Héritiers Blumbart, intérêt sur hypothèque	202			
" James O'Neill, intérêt sur hypothèque	62			
La Compagnie du Gaz, sui reglement de compte	270			
1. Dorion, interes sur achas de propriete, rue Craig.	12			
o. m. Char, interes sur renouvement de Diffets	45			
Induas dibb, interes sur Debentures	11			
 J. T. Brousseau, intérêt sur compte A. Goodwin, sur achat de propriété, rue Champlain 		78		
" A. Roy, sur propriété, rue Craig	115	00		
" S. & C. Peters, sur Billets et Débentures	156			
" Sœurs de la Congrégation, sur achat de propriété	30			
" La Banque d'Epargne, intérêt sur Débentures	216			
" Do sur renouvellement	80	1.0		
" Les Dames Ursulines, sur achat de propriété	144			
" J. Chouinard, 2 ans d'intérêt sur hypothèque	237			
COMMISSION.		2	6192 77	•
Payé à l'Assurance de Québec, 1½ par 100 par année,				
pour 2 ans, = 3 par 100 sur \$4000	120			
" do do do sur10000	300	2		
uo uo sur 2000		00		
" P. Méthot, 2 par cent, pour 2 ans, =4 sur 3000	120			
" do 1 par cent, pour 2 ans, $=2$ sur 2000	40	<u>00</u> _		
Montant porté à l'autre part\$	640	00 4	1157 70	

1860 Déc. 31.—Pou	r Montan	t rapport	é				\$ cts.	\$ cts. 103262.66	;\$ cts 12850.45
		RECA	PITULA	TION		•	•		
Onarti	er St. L.	nnie	IIIUDA	110M.	117	05 60			
46	Du P	alaic	•••••		69	10 80			
44									
44				· · · · · · · · · · ·					
44	St. R	och	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		30	34 55			
44	Jacon	es Cartie	ar		53	92 44			
44	St. Je	an		• • • • • • • • • •	39	38 77			
44	Monte	alm	• • • • • • •	• • • • • • • • •	47	65 15			
		÷			705	00 56			
	1	TAXES SU	R LES CH	EMINÉES.	103	82 56			
Monta	nt reçu d	e la taxe	sur les ch	eminées	-Arréra	ges	2414 75		
	TAXES	SPÉCIAL	ES SUR L	ES QUART	TERS.				
Monta	nt reçu de	a la taxe	spéciale d	lu quarție	r St. Pie	rre et			
	Cha	mplain	–Arrérage	8			237 05		
	reçu dü	quartier	Jacques	Çartier.—	Arrérage	s	154.72	+ 9	
	R	EVENU	DES M	ARCHÉS) <u>.</u>			2806 52	
				T	1 .	ذب ا			
	X	<u>.e</u>	. I	2	e e	ير			
	Finlay.	Champlain	Town.	Paul.	Cartier	Berthelot			
	E	bai	Up.	ž.	Ö	e			
	'	5	Ω	92	٦.	L ú			
Collection	1999 45	1982.82	1765.00			·			
Loyer des étaux		2402.25			899.74				
Do échoppes	1178.09		2525.71		1919.27				
Maison de pesée			68.00	18.00	• • • • • •				
Cchop.aux fruits	41.66		00.00	1017.97		••••			
Parc aux anim	11.00			674 24	• • • • • •	• • • •			
Revenue			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	674.34 530.15					
Loyer des Mag.		507.10	•••••	000.10					
Do Hangard		375.75				• • • •			
Total	6451.89	5387.56	4359.69	3759.71	2819.01	23.40			
	R	ECAPI	TULAŢĮ	ON.					
Iarché Finlay					645	1.89			
" Unampia	iin				E 9 C	P F G			
10 10 11	anio- 4 1116		• • • • • • •	• • • • • • • •	\dots 435	9.69			
~ 4. ** ober					275	0.71			
" Berthelo	tt	• • • • • •		:	281	9.01 3.40			
The second secon		• • •	•			· · · · ·		22801 26	
	M	ontant po	orté à l'au	tre part	•••••	\$	-	128870 44 1	2850 AF
									-cou 49

1860 Déc. 31—Pour Montant rapporté	\$ 64 0	cts. .00	\$ 6 41157	cts. .70	. \$	cts.
Commission.—Continuée.						
Commission sur renouvellement de Débentures, le 1er Jan. 1860, savoir, 2 par 100 par année, =4 p. cent:						
" Caisse d'Economie Notre-Dame, 4 par cent sur \$19000\$760 00						
" L. G. Bailliargé, sur \$2000 80 00						
" D Robertson, sur \$4000 160 00						
" La Succession de feu J. Gibb, sur \$8000 320 00	1320	00				
" C. Pitt, 1½ par cent par année, =3 par 100						
sur \$2000						
" Do do 4½ par 100 sur \$6000 270 00 " Do do do sur \$7000 210 00	540	00				
" G. H. Simard, 3 par cent, sur \$10000	300					
" C. Moizen, 3 par 100, sur \$600		00				
" L. G. Bailliargé, 1½ par cent, sur \$2000	30	00				
" F. Evanturel, $1\frac{1}{2}$ par cent pour 3 ans, $=4\frac{1}{2}$ par 100						
sur \$2000		00				
" La Banque d'Epargne de Queb., 1½ p. 100 sur \$2000	30	00				
" D. Robertson, sur renouvellement de Billets, 3 par	100	00				
cent sur \$4000	120	UU	3088	nλ		
RENTES FONCIERES.	_			00		
Payé aux Héritiers Badeau, rente sur divers lots de terrein.	137	92				
" Commissaires du Hâvre, 7 années de rente de quai		ŏō				
" Les Dames Ursulines, pour 1 année de rente, G. A	1062	20				
" T. Norris, représentant J. Allard, pour 1 année de						
rente sur lots, rue St. Joseph		81				
" J. B. Côté, pour 1 an de rente		88				
" Mme. Veuve Marcoux, 1 an d'intérêt sur Douaire		00				
 J. Lortie, 2 années de rente Hérit. Berthelot, rente de propriétés, Q. Montcalm 		80				
"T. McLaughlin, rente pour année 1857, 58 et 1859.	_	90				
" D. & T. E. Roy, pour lots dans St. Roch		20				
" Héritiers St. Michel		07				
" L. Langlois, pour 11 aunées de rente, à 1s. 3½d	3	62				
" A. A. Parent, pour rente sur divers lots	9	19				
" Veuve P. Drolet, rente sur lot, rue St. Joseph		07				
" Les Dames de l'Hopital-Général, rente sur divers lots	124	•				
" W. Venner; pour do do	105					
" P. Sylvain; do do	•	69				
" J. Robitaille, do do " P. Lawlor; do do	K	62 30				
" F. Lawior, do do	บ	ου	1621	99		
Montant perté à l'autre part			45867	~ ^		

186 Déc.		Mont	ant rapporté	\$	cts		. \$ cts 4 1285 0.4 5
			TAXES SPÉCIALES.				
	Montan	t reçı	ı des Courtiers	80	0 00	j	
	• 6	ú	Encanteurs	315	5 26	3	
	44	"	Marchands en dehors de la Cité		0 00		
	44	+6	Colporteurs		2 00		
	.4	66	Marchands passagers		00		
	44	"	Fonderies		02		
	46	44	Engins		2 00		
	. "	"	Salle de Musique pour 1858 & 1859		00		
	46	44	Bateaux		00		
	44	+6	Circle		00		
	46	44	Représentations		00		
	"	66	Représentations de Nécromanciers		3 00		
	44	"	Manufactures de Chandelles		. 00		
				47	ניט ו	1405 28	
			DIVERS.			1400 20	
	Montant	recu	de W. Eadon, pour divers documents	19	• 00		
	46	"	E. J. Charlton, pour do do		00		
	66	44	Diverses personnes pour Sceau & Certificats	_	00		
	44	"	Réglements de la Corporation		50		
	46	"	Listes des Voteurs	_	00		
	64	"	Recherches dans les livres		72		
	44	•	P. A. Doucet, Greffier de la Paix, pour	1	50		
	44	"	amendes.	41	- 30		
	"	"	Pour voitures non chargés dans les livres	12	00		
	44	"	Pour montant chargé deux fois en 1859	24	00		
		••	De personnes inconnues	15	40		
			HAVRE DU PALAIS.	 `-		225 42	
	Montant	colle	ecté par MM. Roy & Reneau			6406 14	
			COUR DE RECORDER.				
	Montent	***	noun Honousian				
	***	reçu	pour Honoraires	365	80		
		•-	pour Amendes	1489	01	•	
						1854 81	
			intérets.			1001 01	
	Montant	recu	de la Cour de Recorder	4			
	44	"	De P. Shee, sur Hypothèque.	146			
	"	66	De la Banque de Québec, pour Dividendes,	75	61		
			savoir: 8 par cent sur \$82600		_		
			φολύου στι φολύου	6608	00	6830 09	
						-	
			Montant porté à l'autre part				
			Autoria burner			145592 18	12850 45

1860 éc. '31—Pour Montant rapporté	\$	cts.	\$ ct. 45867 6	
HAVRE DU PALAIS.				
Payé à MM. Roy & Reneau, pour commission sur collec- tion du Hâvre du Palais et sur loyer des Etaux du marché St. Paul			1204 1	7
LICENTES D'AUBERGE.				
Payé à divers personnes, montant de licenses non accor- dées, remis			64 0	0
DIVERS.				
Payé à Veuve Lamotte, pour avoir réparé le grand pa-				
villon Britannique		87		
" J. C. Paradis, pour services dans le bureau du Trés	1	50		
" Au Bateau-à-Vapeur Columbia, pour transport de			•	
canons de Sébastopol de Montréal à Québec " F Trudelle nour les montes sur la Terrace Durham		00		
r. Trucking, pour 165 thousand a circulo 2 distanti	_) 00		
trait de Sa Majesté le Prince Albert et le		1 00		
Prince de Galles		£ 50		
" P. Bowman, assistance dans le bureau du Trésorier.		00		
pour avoir copie o nivies de consación	14	1 00		
D. Dussaum, pour dominages cause a sa maison	. 0/			
perdant les élections des membres du Parlem " A la Municip. de N. D. de la Pointe-Lévi, pour part	. 80	9.00		
des licenses des Bateaux-à-Vapeur traversiers.	٠	1 05		
" Municipalité de St. Roch, pour cotisation	_	103 100		
"S. Lelièvre, 1 an, souscript. aux Décisions des Trib		00 (
F. Marceau, 1 mois de salaire, comme clerc du mar-		, ,,		
ché Champlain	e	5 50		
" C. Hough, pour un Omnibus pour conduire la Police				
à Spencer Wood	10	00 (
" J. Connell, pour avoir été au secours du vapeur Ca-				
nadian avec des canots		3 :5 0		
" L. Falardeau, pour avoir passé divers actes		1 17		
E. A. Tessier, services dans le bureau du Greffier.	7	7 50		
" G. M. Muir, pour avoir traduit en anglais le rapport annuel du Maire	11	1 00		
" C. Moizen, pour avoir audité les comptes-1859		00		
" B. Verret, pour do do		00		
" La Compagnie du Gaz, pour illumination du Phare	7			
adu Palais, Quai Orléans	68	3 00	532 5	9
Montant porté à l'autre, part\$			47668 4	 5

Montant requ pouf alignements 75 50	1860 Déc. 31.—Pour Montant rapporté		cts.			\$ cts 12850.45
PROPRIÉTÉS FONCIERES.—LOYERS. RENTE DE TERREINS. Montant reçu de P. Welch, pour lot Grande Allée	PERMITS ET ALIGNEMENTS.					
Montant recu de P. Welch, pour lot Grande Allée	Montant reçu pour alignements			75	50	
Montant recu de P. Welch, pour lot Grande Allée. 192 50 " " J. Connors. 6 00 " " Ignace Trudelle, pour Jardin, dans le quartier Jacques Cartier. 12 00 " " J. Baile, pour lot No. 8. 6 20 " " J. Baile, pour lot No. 8. 6 20 LOYERS DE MAISONS. Montant recu de W. Mayher. 70 00 " " M. Hannon 84 00 " " G. Allen. 3 00 " " L. Stafford 147 75 " " F. Gauvreau 50 00 RENTE DE QUAI. Montant recu de P. Martel, pour le quai St. Roch 41 50 " " J. B. Brousseau 40 00 DÉPARTEMENT DE LA POLICE. Montant recu de Compagnie du Cirque, pour service spécial. 50 00 PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN. Montant recu de G. B. Symes & Co. 50 00 LICENSES. Montant recu des Charretiers 3850 00 " " Aubergistes 1520 00	PROPRIÉTÉS FONCIERES.—LOYERS.					
" " J. Connors. 6 00 " Ignace Trudelle, pour Jardin, dans le quartier Jacques Cartier. 12 00 " " J. Baile, pour lot No. 8. 6 20 LOYERS DE MAISONS. Montant reçu de W. Mayher. 70 00 " " M. Hannon. 84 00 " " G. Allen. 3 00 " " L. Stafford. 147 75 " " F. Gauvrean. 50 00 Montant reçu de P. Martel, pour le quai St. Roch. 41 50 " " J. B. Brousseau. 40 00 DÉPARTEMENT DE LA POLICE. Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spécial. 50 00 PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN. Montant reçu des Charretiers. 3850 00 " " Aubergistes. 3850 00 " " Aubergistes. 1520 00	RENTE DE TERREINS.					
Montant reçu de W. Mayher	" J. Connors" " Ignace Trudelle, pour Jardin, dans le quartier Jacques Cartier	6 12	00			
Montant reçu de W. Mayher. 70 00 " " M. Hannon. 84 00 " " G. Allen. 3 00 " " L. Stafford. 147 75 " " F. Gauvreau. 50 00 RENTE DE QUAI. Montant reçu de P. Martel, pour le quai St. Roch. 41 50 " " J. B. Brousseau. 40 00 DÉPARTEMENT DE LA POLICE. Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spécial. 50 00 PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN. Montant reçu de G. B. Symes & Co. 50 00 LICENSES. Montant reçu des Charretiers. 3850 00 " " Aubergistes. 3850 00				216	70	
## M. Hannon	LOYERS DE MAISONS.					
Montant reçu de P. Martel, pour le quai St. Roch	" " M. Hannon " G. Allen " L. Stafford	84 3 147	00 00 75		75	
Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spécial	RENTE DE QUAI.					
Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spécial	" J. B. Brousseau	41 40	50 00	81	50	
PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN. Montant reçu de G. B. Symes & Co	DÉPARTEMENT DE LA POLICE.					
Montant reçu de G. B. Symes & Co	Montant reçu de Compagnie du Cirque, pour service spé- cial			50	00	
Montant reçu des Charretiers	PROLONGATION DE LA RUE CHAMPLAIN.					
Montant reçu des Charretiers	Montant reçu de G. B. Symes & Co			50	00	
Advergistes 1520 00	LICENSES.					
Montant porté à l'autre part \$ 5370 00 146420 63	Montant reçu des Charretiers " Aubergistes					
	Montant porté à l'autre part\$	5370	00	146420	63	<u> </u>

1860. Déc. 31—Pour montant rapporté	\$	cts.	\$ cts 47668 4	-	cts.
MARCHÉ CHAMPLAIN.					
Payé à E. Michon, pour plomb		67 50			
DRAINAGE.			135 1	7	
Payé Billet promissoire, en faveur de Thos. Andrews " " P. Gauvreau	1540 1649				
" Balance d'intérêts, à la Caisse d'Economie ND., en réglement de Billets	22	65			
" Chs. St. Michel, pour impressions " Ed. Glackemeyer, curateur à la succession de feu Jos. Falardeau, montant des dommages ac- cordés par les arbitres\$1770 50		56			
" F. Vannovous, frais d'arbitrage					
" La Compagnie du Gaz, pour rente d'un mêtre, pour l'atelier du Palais	2310	44 60			
ESCOMPTE.			5542 00)	
Montant remis à MM. Baring Brothers & Cie., pour payer les intérêts sur les Débentures dus en Angleterre le 1er Mai et le 1er Novembre			28758 95	5	
CHEMIN DE FER DU NORD.					
Payé J. Dunbar, pour traduction de Rapport, Etats et Lettres relatifs au Chemin de Fer du Nord			10 00)	
, RÉCEPTION DU PRINCE DE GALLES.			•		
Payé A. Bélanger, pour avoir copié sur Parchemin, l'adresse au Prince de Galles	1600 68 230	00 00			
" Hommes de Police extra " Institut des Artisans, aide pour un arche " N. Gingras & Cie., pour avoir fait un arche dans la rue La Fabrique " Jos. Nadeau, pour do rue Craig	20	00 00 00	ı		
Montant porté à l'autre part\$	2335	00	82114 5	7	

186	h	\$ cts	s. \$	cts.	\$ cts
	31-Pour Montant rapporté	5370 0	0 146420	63	
	Licenses.—Continuées.				
	Montant reçu des Epiciers	344 0	n		
	" Regrattiers		_		
	" Roplangara				
	" Boulangers	260 0	_		
	Dodoners	188 0	_		
	Fermits de vendre dans les rues	36 4	_		
	Courtiers	160 0			
	" Chaloupes	145 0	0		
	" Bateaux-à-Vapeur	460:0	9		
	" " Fruits et Biscuits	2 5	0		
	" Poudre	40 0)		
	" Etaux privés	40.0			
	" "Table de Jeux	36 8			
	" Assurance	1,070.0	0		
	2105ttt attott	1010'0			
	PROPRIÉTÉS FONCIERESRUE CHAMPLAIN.		- 9482		55902 8
				•	00002 0
	Montant reçu de T. Casey		250	00	
	PROPRIÉTÉS FONCIERES.—RUE LA MONTAGNE.				•
	Montant reçu de P. Shee		1100	00	
	PROPRIÉTÉS FONCIERES.—QUARTIER JACQUES CARTIER.				
	Montant reçu de J. Toussaint		100	00	
	NIV I PIMO DO COMO DO				
	Montant near new 2011				
	Montant reçu pour Billets escomptés à la Banque du Haut				
	Canada		2000	00	
			. =000	00	
	DÉBENTURES.				
	Montant vendu pour argent comptant		76025	On.	
			76935	83	
	DÉPARTEMENT DE L'AQUEDUC.		,		
	Montant recu de l'Aqueduc à compte de l'intérêt payé à				
	MM. Baring Brothers & Co., sur Débentures				
	dues en Angleterre				
	dates on Musicienta		235 85	64	
	BANQUE DE QUÉBEC.				
	Montant around men la the				
	Montant avancé par la Banque de Québec, sur garantie de				
	Doubling Billie hes maine de MM Ibanin		•		
	Brothers & Cie		## # ##	00 -	
			~ 4 /00000	00 14	3971 47
	Montant parté à l'autre part.				
	The state of the s			\$31	2724 75

1860 Déc. 31—Par Montant rapporté	\$ cts. 2335.00	\$ cts. 82114.57	\$ 6	ets.
Réception du Prince de Galles.—Continué.				
Payé à Louis Amiot à compte des arches	278 30			
Pavillons et lampes, etc., etc	113 83			
magasin à poudre No. 2 "P. Welch, pour avoir nettoyé les quais et pontons du	40 00			
Cul-de-Sac				
" M. Keating, pour une lumière électrique				
" M. Mulrooney, pour Chandelles, etc., etc				
" F. X. Julien, pour divers déboursés.	30 27			
" A. Merrill & Cie, pour Soie blanche pour pavillons.	63 30			
" Glover & Fry, pour Batiste et Satins pourpavillons.				
" C. Hough, pour voitures pandant la visite du Prince.	132 00			
" F. Driscoll, pour do do	72 00			
" Frs. Trudelle, do do	48 00			
" N. Marois, do do	48 00			
" Isaie Trudelle, do do				
" P. Déry, un cheval de selle, pour le Chef de Police				
" R. Buckley, do do				
" J. Villeneuve, do do				
" Dlle. E. Paquet, pour avoir fait une Tente sur le Quai				
" J. N. Duquet, pour la Société Typographique				
N. Hayes, pour 629 arries, a \$0.00 par cent				
1. Divies, pour 10 douzames de fusires de ferbiane				
Au morning Chromoto pour annonces				
22. I comes de cie, pour appareils à Gaz				
O. 1. Cary, pour annonces				
o. Madead, jr., pour avoir mumino di arche				
" Au Corps de Musique du 17ème Régiment " Sprake & Thibeau, pour Corps de Musique				
" J. P. M. Lecourt, pour déboursés				
" T. Bailliargé, do do				
" L. Lemoine, pour devis de Feux d'Artifices				
" Babineau & Gaudry, pour Cordages, etc				
" J. Darveau, pour impressions				
" P. Gagnon, pour ouvrages de forge				
" P. & A. M. Laberge, pour ouvrages de menuiserie.				
" Z. Chartré, pour ouvrages de ferblantier				
" H. S Scott, pour Quincaillerie				
" T. Andrews, pour des Lampes, etc	121 50			
EXHIBITION PROVINCIALE.		4547 82		
Payé S. & C. Peters, pour clotures	. 464 69	ı		
Montant porté à l'autre part	\$ 464.69	86662.39		

\boldsymbol{n}	30	

. 1860 Déc. 31.—	—Pour montant rapporté	\$ cts. . 312724 75
		· .
	•/	
	Montant and Market	
-	Montant porté à l'autre part	\$312724 75

43 🖒

860. c. 31—Par Montant rapporté	\$ 6 464		\$ ets. 82114.57	\$ ets
Exhibition ProvincialeContinuée				
Payé pour prix de labour	120	00		
" Et. Girard, pour transport		63		
" Pour impressions	248			
" Au Secrétaire, pour déboursés	35			
" Do pour voitures	27	51		
" Balance, au Secrétaire, E. Chagnon	1012	23		
		_	1910 00	
DÉPARTEMENT DES CHEMINS.				
D () T T	1000	00		
Payé à Jos. Hamel, Inspect. de la Cité. 12 mois de salaire.	1200			
"T. Baillargé, assistant do 12 do	800			
" Aux Journaliers, Listes de paye	9899			
" H. S. Scott, pour Quincaillerie	276			
"P. Dufresne, pour avoir planchéié la rue Arthur	81			
13. Cazeau, pour manence a datie, cio	70			
E. John, pour plateforme, rue neaden-Ham	194			
A. Gagnon, pour un mar, rue Champian	180			
J. D. Laduet, pour vidanges en 1044 et 1049	$\begin{array}{c} 70 \\ 28 \end{array}$			
Louis Lacasse, pour minage de scie	129			
" P. Gagnon, ouvrages de forge	149	34		
din public	44	ሰበ		
" C. Côté, pour vidanges	30			
" P. Chateauvert, ouvrages de maçon	15			
" C. Hianveux, reliure		50		
" Middleton & Dawson, abonnement à la Gazette de	•	U		
Québec\$4 00				
" Do pour Portefeuille 1 50				
	5	50		
" G. T. Cary, 1 an de souscription au Mercury		00		
" A. Côté & Cie., pour avertissements	28			
" Alex. Réaume, pour bois	172			
" J. Dorion, pour vidanges	_	00		
" P. Vallée, pour planches et madriers	33			
" F. & O. Beaubien, do do	22			
" Garneau & Beaubien, do	42	_ :		
" Jos. Archer, pour part d'un canal	20			
" B. Vohl, instrument de mathématique		50		
"G. Guay, pour copies de marchés		74		
" C. Plante, pour maçonnerie	11			
" J. H. Clint, pour madriers	754			
Montant porté à l'autre part	14105	_	04004 77	

Dr.	COMPTE.—Continué.

1860 Déc. 31.—Pour montant rapporté.... \$ ets 312724 75 -Montant rapporté.....

1860 éc. 31-Par Montant rapporté	\$ cts.	
		
Département des Chemins.—Continué.		
Payé à P. & A. M. Laberge, menuiserie	34 55	;
" Z. Chartré, ouvrages de ferblantier	10 12	
" Chinic & Méthot, pour quincaillerie	77 60)
" Chs. St. Michel, pour impressions	9 60	
" S. B. Foote, avertissements	17 83	
" Do 1 an de souscription au Chronicle	5 00	
		- 14289 80
DÉPARTEMENT DE LA POLICE.		
Payé, gages aux hommes de Police, 12 mois	19412 40	3
" Allocations au chef et sous-chef de la Police pour		
habillements	160 00)
" Chef de Police, pour déhoursés	100 00)
" P. Shee, habits et pantalons, pour 1859	1048 7	5
" Do do do 1860	654 59	
" E. Sauviatte, balance de son compte, 1859	34 50	
" Campbell & Binet, bottes pour 1859	291 50	
" Do 1860 " James Byrne, pour loyer de la Station de Police,	. 291 50	U
rue Champlain	140 0	n
" Taxe de l'eau pour do	12 0	
" Malouin & Lemieux, pour chapeaux 1860	124 7	
" Do pour casques, 1859	147 4	
" Chayer & Malouin, pour mitaines	38 0	0
" Do pour avoir réparé des fourrures	37 7	5
" J. B. Fréchette, pour 48 Surtouts pour les hommes		^
de Police, à \$10 25	492 0	
r. zr. Suzoi, pour sois de chaunage	333 8	
M. Keognan, pour bottes	$\begin{array}{c} 182 & 0 \\ 25 & 8 \end{array}$	
" C. & A. Smeaton, pour racommodage d'habits, 1859. " J. B. Bureau, pour réparations, etc	99 4	
" P. Laliberté, pour huile		
" L. Marcotte, ouvrages de ferronnerie	18 9	
" S. Corneil, pour peinturage, etc		
" G. Hall, pour Chandelles, Huile, etc	40 5	
" M. Hurley, pour numéros de charretiers	120 0	
" Prisque Letarte, pour réparations à diverses Stations		
et avoir fait un abri	31 2	1

Montant porté à l'autre part......\$ 23939.03 98314.37

**	
/h	٠,

· 1860 Déc. 31.—Pour montant rapporté	\$ cts. 312724 75
	/
	<i>(</i>
Montant rapporté	\$312724 75

1860 Déc. 31—Par Montant rapporté	\$ ct 23939.03		\$ cts.
Département de Police—Continué.			
Payé à F. Trudelle, pour voitures pour le chef de police, et			
bons pour les dépenses du feu	50 0	0	
" E. B. Harris pour un médaillon et l'avoir gravé	17 0	0	
" F. Brousseau, avoir blanchi les Stations de Police	10 0	0	
" Dr. E. Lemieux, pour soins médicaux à Marcotte			
homme de police	15 7	5	
" Dr. J. Sewell. pour soins aux prisonniers de la Station	0.0	^	
Rue Ste. Ursule	2 0	U	
" Ed. St. Pierre, pour avoir posé des vitres à la Sta- tion, Rue St. Joachim	1 2	0	
" G. H. Cherrier, pour 6 copies de l'almanac de Québec.	$\frac{1}{9} \frac{2}{0}$		
" P. Dery, pour 3 voyages pour inspecter le Gaz	3 0		
" B. Rolph, pour rafraichissements pour la Police	3 8	-	
" Comp. du Gaz, pour gaz fourni aux différentes Stations	191 1	9	
" A. Côté & Cie., pour impressions	10 5		
" Chs. St. Michel, souscription au Morning Chronicle	4 6		
DÉPARTEMENT DU FEU.		-24257 12	
Payé à P. Campeau, 12 mois de salaire	600 0	0	
" Aux ramoneurs des cheminés et les dépenses du Feu.	1945 1		
" J. Pye, pour réparations aux engins	147 8		
" Cap. Trihey, compagnie du Feu No. 8, pour 1 année			
de paie au 1er Janvier	166 6	7	
" Cap. Martinette, compagnie No. 10, pour 1 année de			
paie du 1er Mai 1858 au 1er Mai 1859	100 0	-	
" Compagnie des Sapeurs 6 mois dus le 1er Juillet	50 0		
do l'année due le 31 Dec. 1839	166 6	-	
" J. B. Bureau, pour 6 grandes échelles	6 0	Ī.	
L'Assurance de Québec, pour assurance sur Station	4 0	U	
Rue St. Ursule	17 5	.0	
" A. Côté & Cie., pour impressions	3 6	-	
		- 3207 41	
DÉPARTEMENT DES MARCHÉS.			
Payé 5 mois de salaire à D. Murray ci-devant clere du			
marché Finlay	291 6	5	
" 7 mois de salaire à P. Walsh, clerc du marché Finlay			
à raison de \$400 par an	233 3	34	
" 12 mois de salaire au clerc du marché de la Haute- Ville	F00 6	.0	
VIIIU	500 (
Montant porté à l'autre part\$	1094 5	0 195779 00	
montain botto at auto batters	1024 5	9 149118.90	

1860 Déc. 31.—Pour montant rapporté	\$ cts
	. /
	, /
	<u> </u>
Montant rapporté	

1860 6c. 31—Po	our Montant rapporté	\$ cts. 1024 99	\$ cts. 130326 72	. \$	cts
Dép	artement des Chemins.—Continué.				
Paye	i 12 mois de salaire à Ol. Bigaouette, clere du				
	marché Jacques Cartier	300 00			
"	8 mois et 20 jours à L. N. Rhéaume, clerc du	000 10			
	marché Champlain	322 18			
٤٠	P. Gagnon, ouvrages de forge	663 20			
•••	Assurance de Québec, assurance sur les pro-				
	priétés suivantes, savoir:				
	Halle du marché Champlain \$250 00 Do do Jacques Cartier 30 00				
	Do do Haute-Ville 26 50				
	Do do St. Paul 25 00				
	Do do Champlain, extra. 11 60				
	20 do Onampiani, casas 12 co	343 10			
"	Ant. Langlois, pour avoir posé plusieurs vitres	010 1			
	aux Halles des marchés	42 80			
**	P. Parent, ouvrage de forge	10 50			
44	F. Marceau, un mois de collection, marché				
	Champlain, Décembre \$40 00				
	Janvier 20 00				
	Février 20 00				
		80 00			
**	P. A. & M. Laberge, menuiserie	187 74			
. "	Do Marché St. Paul\$22 62				
46	Do do Jacques Cartier. 5 85				
44	Do do Haute-Ville 9 60	90 17			
"	D. A. C. M. Tahanga Panag pang la Walla du	38 17			
••	P. A. & M. Laberge, Bancs pour la Halle du	123 00			
**	marché Jacques Cartier O. E. Richard, réparations à la Halle du mar-	123 00			
••	ché de la Haute Ville	1288 34			
44	James Gilchrist, à compte de peinturage	180 50			
"	Compagnie du Gaz, pour consommation de gaz.	82 32			
64	P. Thibaudeau, criée des Etaux, etc	6 00			
"	Jos. Allard, inspection des poids de la Pesée,	0 00			
	marché St. Paul	3 50			
46	C. Plante, réparations à la Halle du marché St.				
	Paul	40 32			
46	F. Gingras, un bloque de pierre taillée pour le				
	marché St. Paul	3 60			
44	John Lee, pour ajuster la Pesée du marché St.				
	Paul	20 00			
	Montant porté à l'autre part\$				
	moneans posses a sause pare		130326 72		

	. 00	
Dr.	COMPTE.—Continué.	
1860 Déc. 31.—Pou	montant rapporté	\$ cts.
	/	

-- Montant porté à l'autre part..... \$312724 75

Département des Marchés.—Continué.				
D (D T				
Payé Ed. Lacroix. criée des Etaux du marché Cham- plain	4 4	5		
" Louis Jobin, salaire comme surveillant des	53 (
marchés de la Basse-Ville	10 2	:O		
" H. S. Scott, montant de son compte " Jos. Nadeau, planchéier les trottoirs du mar- ché Jacques Cartier	126 6	06		
" H. Spiers, surveillant des travaux du marché de la Haute-Ville	53 (0		
" J. P. M. Lecourt, salaire comme architecte	532 5	50		
" W. Julien, peinturage, marchés Champlain et				
de la Haute-Ville	70 (00		
" Roy & Reneau, commission de 5 par cent sur	33 (19		
la collection des loyers, marché St. Paul	15 5			
" Morning Chronicle, avertissements " Laveau & Barbeau, couvreurs, pour réparations,	10 (
marchés Finlay et St. Paul	16 4	5		
" D. Murray, pour chauffage de son bureau en				
1859 et 1860	8 1			
" Chinic & Methot	169 5			
" S. & C. Peters	18 2		20	
BATISSES MUNICIPALES.		_ 5870	30	
Payé L'Assurance de Québec, assurance sur des maisons appartenant à la Corporation	33 5	60		
" J. Brousseau, pour avoir blanchi le pignon de la Cour du Recorder	10 0			
BILLETS PAYABLES.	•	_ 43	50	
Payé Banque du Haut-Canada, Billets escomptés	7000	00		
DÉPARTEMENT DU GAZ.				
Payé Compagnie du Gaz, Billets	5833 7	74		
ALLOCATION DES ÉCOLES.				
Payé Les Commissaires des Ecoles Catholiques,—				
Billets	4395 3	35		
Montant porté à l'autre part\$		9 136240	52	-

-	
<i>/</i>).	
ın	٠.

1860 Déc. 31.—Pour montant rapporté	\$ ets. 31:2724 75
	/
	/ .
Montant porté à l'autre part	\$312274 75
	

DÉPARTEMENT DES CHEMINS. Payé J. H. Clint par Billets	1860 Déc. 31—Pour montant rapporté	\$ cts.	\$ cts. 136240 52	\$ cts.
A. Rhéaume do	DÉPARTEMENT DES CHEMINS.			
McLimont	** A. Rhéaume do	36 00 40		
Payé S. & C. Peters, par Billets\$3181 88 " Thomas Andrews do	McLimont\$237	00		
Payé J. T. Brousseau, par Billet	Payé S. & C. Peters, par Billets\$3181 8	06		
FONDS D'AMORTISSEMENT. Payé R. H. Wurtele, 95 actions dans la Banque de Québec	PAPETERIE.			
FONDS D'AMORTISSEMENT. Payé R. H. Wurtele, 95 actions dans la Banque de Québec	Payé J. T. Brousseau, par Billet	850 00	20105 71	
Québec	FONDS D'AMORTISSEMENT.		23130 11	
3 par cent de prime	Québec	00 75 — 9808 75		
Payé pour Echange remise à MM. Baring, Brothers & Co., pour intérêt sur bons dus au 1er Mai et au 1er Novembre	ID. CHARLES, CO MONORE GO	00 •	18048 75	183484 98
& Co., pour intérêt sur bons dus au 1er Mai et au 1er Novembre	DRAINAGE.			100101 00
Payé à la succession de James Gibb, balance sur achat de propriété	& Co., pour intérêt sur bons dus au 1	.er	61881 03	
achat de propriété	ÉLARGISSEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN.			
Montant norté à l'utera part	achat de propriété	1200 00	,	
Montant porté à l'utare part	Montant porté à l'utare part	••	65081 03	183484 9

- 7	n	
•	10	۳
_	,,	٠,

1860 Déc. 31.—Pour	Montant rapporté	\$ cts. 312724 75
	/	
/		
•	Balance on main 21 Di	\$ 312724 75
	Balance en main, 31 Décembre 1860	\$ 33392 65
E. & O. E.		
TT.	Dec. 1860.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	T. E. Donos	G CAUMITAN
	Teneur de Livres. AU	G. GAUTHIER, Trésorier de la Cité

1860. Déc. 31—Par montant rapporté	\$ cts		ets. 31 03	\$ ct 183484 \$	
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD, DE LA NAVI- GATION ET DES TERRES DU ST. MAURICE.					
Payé Gouvernement Provincial, intérêt dû sur le fonds d'emprunt municipal		20	07 12		
BIENS IMMEUBLES QUARTIER JACQUES CARTIER.					
Payé à H. Roy, acompte sur achat de propriété Rue Craig		1	00 00	•	
BIENS FONDS-RUE LA MONTAGNE.					
Payé Héritiers Blumhart, acompte sur achat de prop		4	00 00	ı	
bons rachetés.	*				
" Nos. 147, 148, 149, 150, 983 faveur de F. Evanturel	400 (200) (2000))))))))))	00 00 00 00 00 00 00	900 00)	
Payé à S. & C. Peters, balance de leur contrat et ouvrages extra		10	358 9	7 - 95847	19
				\$279332	
Balance en main, 31 Décembre 1860				*	
Dalance en main, 31 Decembre 1000	••••	• • • • • •	••••	33392	_
				\$ 312724	75

Examiné et trouvé correct,

HENRY GLASS, B. VERRET, Auditeurs.

BILAN DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,

1860.			ф.	-4-	<u> </u>	
		Comptes de la Corporation, dette de la Cité	\$ 2112810	cts.	\$	cts
, o.,	—I our	Débentures non vendues	121423			
	44	Actions de Banq. de Québec.—Fonds d'amortissement.	82600			
	٠ "	Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de la Naviga-	0200			
		tion et des Terres du St. Maurice	51470			
	44	Drainage de l'Aquéduc	32958	3 47		
	66 66	Baring, Frères & Cie		06		
	` "	Taxe spéciale du Quartier Jacques Cartier	4735	-		
	••	Divers	296	90	0405045	P 0
					2407045	70
	44	Balance en caisse			33392	65
		/				
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		/				
		/				
		/				
		/				
			<u> </u>		2440438	25
		•		w		UU

E. & O. E.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 31 Décembre, 1860.

L. E. DORION, Teneur de Livres.

1860 \$ cts. \$	
Do Spéciales	cts.
Do de l'Aquéduc 1102880 00 Héritiers Blumhart 3127 31	
Héritiers Blumhart. 3127 31 "Amélioration du quartier Jacques Cartier 3879 05 "Emprunt du Fonds Municipal 50000 00 "Banque de Québec. 42887 12 "Taxe Spéciale des quartiers Champlain et St. Pierre. 1013, 09 "Billets Promissoires. 40718 57 "Dlle. A. George. 3708 00 "Elargissement de la rue du Porche 1000 00 "P. Gagnon 799 77 "P. & A. M. Laberge 200 00 "S. & C. Peters. 24 70	
"Amélioration du quartier Jacques Cartier" 3879 05 "Emprunt du Fonds Municipal 50000 00 "Banque de Québec 42887 12 "Taxe Spéciale des quartiers Champlain et St. Pierre 1013,09 "Billets Promissoires 40718 57 "Dlle. A. George 3708 00 "Elargissement de la rue du Porche 1000 00 "P. Gagnon 799 77 "P. & A. M. Laberge 200 00 "S. & C. Peters 24 70	
**Emprunt du Fonds Municipal 50000 00 **Banque de Québec 42887 12 **Taxe Spéciale des quartiers Champlain et St. Pierre. 1013,09 **Billets Promissoires 40718 57 **Dlle. A. George 3708 00 **Elargissement de la rue du Porche 1000 00 **P. Gagnon 799 77 **P. & A. M. Laberge 200 00 **S. & C. Peters 24 70	
## Banque de Québec	
Taxe Spéciale des quartiers Champlain et St. Pierre. 1013, 09 Billets Promissoires. 40718 57 Dlle. A. George. 3708 00 Elargissement de la rue du Porche 1000 00 P. Gagnon. 799 77 P. & A. M. Laberge. 200 00 S. & C. Peters. 24 70	
"Billets Promissoires 40718 57 "Dlle. A. George 3708 00 "Elargissement de la rue du Porche 1000 00 "P. Gagnon 799 77 "P. & A. M. Laberge 200 00 "S. & C. Peters 24 70	
"Dlle. A. George	
"Elargissement de la rue du Porche 1000 00 "P. Gagnon 799 77 "P. & A. M. Laberge 200 00 "S. & C. Peters 24 70	
" P. Gagnon 799 77 " P. & A. M. Laberge 200 00 " S. & C. Peters 24 70	
" P. & A. M. Laberge 200 00 " S. & C. Peters 24 70	
" S. & C. Peters 24 70	
	8 35
4 24/24	
	8 35

AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

Examiné et trouvé correct,

B. VERRET, HENRY GLASS, Auditeurs.

Québec, 15 Mars 1861.

BILAN DU DÉPARTEMENT DE L'AQUÉDUC,

			_
1860		\$ cts.	\$ ets
	Aquéduc, travaux achevés	960056 23	
4	Terrains achetés, immeubles	41432 97	
и	Atelier du Palais.	6412 00	•
"	Comité de Police	195 49	
44	Briques en main	669 72	
"	Quai du Palais, tuyaux d'argile	2378 73	
44	Mad. McDonald	560 60	
66	Fonds et tuyaux en main	114254 30	
) \$247 11	114294 30	
	$\begin{pmatrix} \phi^{24}, & 11 \\ 77, & 21 \end{pmatrix}$		
46	Divers comptes dûs à l'Aquéduc 9 75		
	7 00		
	11 20		
) 11 20	250 05	
44	Argent en caisse	352 27	
44			
	Fonds de Réserve	10000 00	
		13260 30	1100550 41
·		/	1139572 61
		,	
	/ .		
	/		
	/		
-			
			1139572 61
& O E			

E. & O. E.

Québec, 31 Décembre, 1860. L. E. DORION, Teneur de Livres.

1860.	\$ cts.	. 8	cts.
Dec. 31.— Par W. & D. Bell, tuyeaux d'argile	528 04		
" Débentures	1102880 00		
" H. O'Donnell	1200 00		
" A. Joseph	177 17		
" Billets Promissoires	3566 22		
" Drainage	30848 95		
" Divers dûs pour matériaux, etc $\begin{cases} 844 & 00 \\ 36 & 17 \\ 61 & 31 \\ 25 & 61 \\ 63 & 14 \end{cases}$			
" Tuyaux d'entrée	230 23 142 00	113957	2 61

-**\$**· 1139**5**72 61

AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

Examiné et trouvé correct,

B. VERRET,
HENRY GLASS,

Auditeurs.

Québec, 15 Mars, 1861.

BILAN GÉNÉRAL DE LA CORPORATION ET

1000				
		1012300	cts.	
Dec. 31 Pour	améliorations de la Cité	1013209 121423		
"	Débentures non vendues			
46	Actions de la Banq. de Québec,—Fonds d'amortis.	82600	UU	
**.	Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de la Na-	: E1470	00	
46	vigation et des Terres du St. Manrice	750		
•	Baring Frères & Cie			
46	Travaux de l'Aquéduc terminés	$960056 \\ 41432$		
66	Immeubles, terres achetées			
44	Matériaux de l'Aquéduc	$\begin{array}{c} 117362 \\ 6412 \end{array}$		
66	Atelier du Palais			
.6	Drainage	2109		
"	Divers créances de la Corporation et de l'Aquéduc.	3271	ου	
	Argent en mains,—Corporation\$33392 65 Aquéduc 13260 30			
	Aqueuuc 15200 50	46650	05	
		46652	90	0440000 01
	- /	,		2446682 01
	<i></i>			
			,	
,				
				0446600 0:
			₩	2 44 6682 01

E. & O. E.

Québec, 31 Décembre, 1860.

L. E. DORION, Teneur de Livres.

60			\$ cts.	\$	cts
31—	Par " " "	Billets Promissoires Banque de Québec Fonds d'Emprunt Municipal Hypothèque sur propriété, rue du Prince de Galles. Immeubles, rue du Porche	44284 79 42887 12 50000 00 3708 00 1000 00		
	"	Divers	4315 00	244668	32 01
	31—	31— Par " " "	31— Par Débentures "Billets Promissoires "Banque de Québec "Fonds d'Emprunt Municipal "Hypothèque sur propriété, rue du Prince de Galles. "Immeubles, rue du Porche "Hypothèque sur propriété, rue Lamontagne	31— Par Débentures 2293080 74 "Billets Promissoires 44284 79 "Banque de Québec 42887 12 "Fonds d'Emprunt Municipal 50000 00 "Hypothèque sur propriété, rue du Prince de Galles 3708 00 "Immeubles, rue du Porche 1000 00 "Hypothèque sur propriété, rue Lamontagne 3527 51	31— Par Débentures

AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

cts	\$	cts.	\$					30	186
				•		, savoir:	Recettes,	31.—Pour	Déc.
		. 0.0	19550	•	1	O4 T 1. M	O	16	
			13778	'eau				46	
			9182		do	Palais,	Do		
			9723		do	St. Pierre,	Do Do		
			4748	••••••		Champlain,		44	
			4395	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	do	St. Roch,	Do Do	16	
			3845	• • • • • • • • • • • • • •	do	J. Cartier,	Do Do	"	
			4304		do	St. Jean,		44	
88	52054	91	$\frac{2074}{}$		do	Montcalm,	$\mathbf{D_0}$	•	
		0.0	000			C4 Dack	F ontains	46	
			980					16	
11	1189	75 —			• • • • •	St. Jean	Do		
	 -								
99	53243				ERS.	DIVE			
		00	50	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	u	oli un vaissea	avoir emp	Pour	
		00	40	••••••	Palais.	l'atelier du Pa	Loyer de	"	
		00	44	.,.,,		tterson	Mme. Pat	66	
		00	142	itrée pour l'eau	yaux d	ompte des tuy	Reçu a co		
		59	83	•••••	aie list	mis sur les pa	Argent ren	"	
		50	00			• • • • • • • • • • • •	Drainage.	"	
09	360			•	•				
				ld, pour intérêt et à	McDo	eçu de Mme	Montant re	"	
50	1174	···	• • • • • • • • •	de Lorette	uu mot	e de l'achat d	сошра		
50	55378								
၁ဝ				s déboursés	is dans	entré deux fois	Montant e	66	
	25	• • •							

Avoir.

Di Dii de Die o, de Die o, di Die dii die, 1000.			1100	•••
1860 Déc. 31.—Par Déboursés, savoir:	\$	cts.	\$	cts
SALAIRES.				
Payé au Gérant, W. Shorediche, 13 mois de salaire H. O'Donnell, Ingénieur do do J. W. Wright, Collecteux do do E. Gagnon comptable, 6 mois	1300 650	0 00 0 00 0 00 5 00	2700	00
GAGES DES JOURNALIERS.			3700	UU
Payé aux Journaliers			6303	61
DOMMAGES.				
Payé à Mme. Manly		0 00 5 00		
chemin sur sa propriété " Ed. St. Pierre, pour avoir posé des vitres cassées par le minage " Louis L'Heureux, pour dommage fait à sa terre à		2 74		
Lorette Frs. Grenier, montant de jugement pour dommage		0 00	197	7-
CHARROYAGE,				
" W. Welch, pour charroyage. " T. Kelly, do " P. Power, pour W. Welch	6	3 45 0 60 6 53	460	= 0
COMPTE DE CHARBON.		 ,	469	96
Payé Galt & Crawford		••••	204	0
COMPTE DE BOIS.				
Payé A. Rhéaume, pour madriers pour l'Aquéduc "P. Vallée, pour do do		3 00 2 47	65	. 0
COMPTE DE PIERRE.				
Payé P. Lacombe, pour 8½ toises de pierre, à \$7.50 Mathieu & Déry, pour 12 toises de pierre noire, \$4.00		8 82 8 00	111	9
QUINCAILLERIE. Payé H. S Soott		87 80 85 70	111	. 0
			103	5
Montant rapporté		_	1115	5 3
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				_

7	٠,
,,,	ากร
~	,,,,,

AQUÉDUC.—Continué.

1860 Déc. 3I.—Pour montant rapporté. 5	\$ cts 55803 64
	· ·
/	
Montant porté à l'autre part\$ 55	5803 64

AQUÉDUC.—Continué			Avo	ir.
1860 Déc. 31.—Par montant rapporté	. \$ (\$ (155	
MENUISERIE.			,	
Payé à J. Corbin, rép. à la bâtisse de la fontaine St. Jean	••••••	••	15	00
OUVRAGES DE FORGE.				
Payé à P. Cummings		••	26	65
ATÉLIER DU PALAIS.				
Payé la traite de E. Lapointe, faveur de E. Slevin à compte				
de la clòture	45	35		
priété	35	00		
DÉPENSES DE L'INGÉNIEUR.		_	80	35
Payé à H. O'Donnell, pour dépenses contingentes		••	95	63
DRAINAGE.				
Payé à Aug. Gagnon à compte d'un canal au Palais	100	00		
" Mde. Veuve Larochelle, la balance de ce canal " John O'Doud, balance d'un canal d'égout an Palais	200 204			
CHATEAU D'EAU, LORETTE.			504	00
	09	40		
Payé à Louis L'Heureux, pour bois fourni à Lorette "N. Dumont, Guardien,	23 · 8 ·			
DÉPENSES LÉGALES.			31	40
The American Committee of the Committee				
Paye à Casault & Langlois, pour honoraires dans la canse Grenier, vs. le Maire et al	17	40		
" A. B. Sirois, pour documents notariés	24	2.7		
" L'Hble. Ul. Tessier, pour honoraires, cause d'arbitrage	116		157	40
TUYAUX POUR HYDRANTS.			157	40
Payé à George Bisset, pour tuyaux de fonte, etc			160	81
TUYAUX D'ARGILE.				
Payé à Messrs. W. & D. Bell, à compte	••••	4	400	00
Montant porté à l'autre part	er.	12	62 6	96

AQUÉDUC.—Continué.

1860 Déc. 31.—Pour mon "Bala	itant rapporté	\$ cts. 55803 64 3499 98
	/	
E. & O. E.	/ 	*** 59303 62

Québec, 31 Décembre 1861.

La E. Dorion, Teueur un layres.

AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

		AQUÉDUC.—Continué.
\$ ct	\$ cts.	1860
12626 9		Déc. 31.—Par montant rapporté
		DIVERS.
	24 40	Payé au Gérant, pour divers déboursés
64 4	40 00	"T. Busher, pour traduire le rapport de S. Keefer
04-4		DIVERS.
	48 97	Payé O. S. Richardson & Fils. pour cuir
81 7	32 75	" R. Henderson, pour étoupe
01 4		INTÉRET.
		Payé 12 mois d'intérêt aux porteurs de Débentures, dus à
	5836 86	Québec, le 1 Mai et le 1 Novembre
	23585 64	" A la Corporation à compte de l'intérêt dû en Angle- terre et payé par la Corporation
	23000 UT	"Al'Assurance de Québec, 12 mois d'intérêt sur un
	120 00	billet, faveur de J. O'Doud
	60 50	" Caisse d'Economie Notre-Dame, intérêt sur billets
	110 18	" A. Lemoine, intérêt sur billet, faveur de J. O'Doud
	81 00	" H. O'Donnell, intérêt sur \$1200
	36 90	" Intérêt sur billet, faveur de Thos. Andrews
29842 3	11 25	" Prudent Vallée, intérêt sur billets
		COMMISSION.
	88 00	Payé D. Fraser, commission sur renouvellement de billet
	88 00	" D. Robertson
	92 00	" Caisse d'Economie Notre-Dame
	12 00	" Wm. Brown
900 (8 00	" G. M. Muir
, 288 () (), () () () ()	BILLETS PROMISSOIRES.
	1439 91	Payé billets, favour W. & D. Bell
	500 00	" Do do P. Gauvreau
, area	800 00	" Do do J. O'Doud
2739		DÉBENTURES.
ont 2nc		Payé D. Fraser, à bompte d'une Débenture
46043	_	
13260		Par balance en main, 31 Décembre 1860
59303	-	

Examiné et trouvé correct,

HENRY GLASS, B. VERRET, Auditeurs.

Québec, 15 Mars, 1861.

ÉTAT DES DÉBENTURES ÉMISES EN 1860 POUR LE DRAINAGE ET AUTRES AMÉLIORTIONS.

	\$	cts.		cts.
ANGENT.				
Nos. 1463, 1493 = \$400 chaque. " 1472, 1494 = \$600 " " 1503 = \$800 " " 1506 = \$1000 " " 1585 = \$1600 " " 1483 = \$2400 " " 1474 1484 - \$3000 "	800 1200 800 1000 1600 2400	00 00 00 00 00		
" 1474 , $1484 = 3000 "	28000	00		
MARCHÉ CHAMPLAIN.				
Nos. 1488, 1489, 1492 = \$2000 chaque	6000 10000	00 00		
DRAINAGE.				
No. 1477	4300	00	86100 17900	00
			68200	00
TAXE SPECIALE.—ÉLARGISSEMENT DE LA RUE CHAMPLAIN.				
Nos. 1481, 1506 = \$1000 chaque	2000	00	2000	00
			\$70200	00
E. & O. E.				
Quebec, 31 Décembre, 1860.				
L. E. Dorion, AUG. GA Teneur de Livres.	UTHI 'résori	ER, er d	e la Ci	té

DEBENTURES DE LA CITÉ ÉMISES JUSQU'AU 31 DEC., 1860.

P 1	-	cts.
Debentures Cité de la portant intérêt @ 6 par cent par année, et payable (*) 1849	400	00
Do do do do do do 1861	75400	
Do do do do do do 1862	154367	4 0
Do do do do	79000	00
Do do do do do do 1864	40000	00
Do do do do do do 1865	11600	00
Do do do do do do 1866	4700	00
Do do do do do do 1867	5100	00
Do do do do do do 1868	16000	00
Do do do dσ do 1869	1300	
Do` do do do do do 1870	2000	
Do do do do do do 1872	2400	
Do do do do do do 1873	15400	
Do do do do do do 1874	8000	
Do do do do do do 1875	15000	00
Do do do do do 1878	2000	00
	\$438667	40
Débentures dues en Angleterre, savoir :		
£40000 stg. due 1873 50000 " " 1876		
6000 " " 1877		
2000 " " 1878		
54000 " " 1879		
<u> </u>		
£152000		
Escompte à 9½ 0/0	739733	25
*	1178400	74

^(°) Cette Debenture n'a jamais été présentée pour payment.

E. & O. E.

Quebec, 31 Décembre, 1860

L. E. Dorion, Teneur de Livre. AUG. GAUTHIER, Trésorier de la Cité.

ÉTAT DU MONTANT DES DÉBENTURES ÉMISES POUR AMÉLIORATION.

Débentures portant întérêt à 6 par cent et payableen Janvier 1 1862 Do	\$ cts. 1000 00 300 00 1000 00 5200 00 3100 00 1200 00
\$	11800 00
	11800 00

ESTIMÉ DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS DANS LA CITÉ DE QUÉBEC APPARTENANT A LA CORPORATION.

		,	\$
Hôtel-de-V	ille, Static	on de Police et maison de Pompe	24000
Lot sur la	rne St. Ga	briel. A Cartur.	1200
Lot rue St	. Joseph, J	Balieue	2000
Lot rue St	. Valier, 13	Banlieue	1600
Lot au pie	l de la Cô	te à Coton	400
Lot rue D	orchester.		800
Lot rue +	aig	***************************************	1600ء ۔
Lot rue S	. Öurs		400
Lot rue 🕭	Jérôme		200
Lot vis-à v	is l'ancient	ne maison de Douane	4000
Lot rue N	ouvell e (H	[esse)	1000
		rum)	
Lot Chan	plain (joig	nant Jones)	800
Hâvre du	Palais		340000
Hâvre du	Cul-de Sac	et Halle Champlain	240000
Lot rue G	ande Allée	8	64000
Propriété	rue St. Lo	ouis (Cour du Recorder)	6000
Do	St. Ge	orge, faubourg St. Jean	800
Do	Nouve	elle (Bilodeau)	2000
Do	St G	abriel Montcalm	800
Quai St.	'aul	4	18000
Quai de l	Hôpital de	Marine	2000
Marché de	la Haute-	Ville	60000
Do	Basse-V	7ille	120000
Do		11	
Do	Jacque	s Cartier	24000
Dr	Berthel	ot	2000
		rue Champlain	
Do	do	do	200
Do	do	St. Charles	
Do	do	St. Joachim	
Do	do	St. Joseph	
	do	Nouvelle	
110	do	St. Ours	
Do Do		MA ARID::::::::::::::::::::::::::::::::::::	400

HOTEL-DE-VILLE, Québeo, 31 Décembre, 1860.

JOS. HAMEL, Insp. de a Cité

ETAT ANNUEL

DU

DEPARTEMENT DES CHEMINS,

JUSQU'AU

31 Decembre, 1860.

RAPPORT ANNUEL

DE

L'INSPECTEUR DE LA CITÉ.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Québec, 25 Jany. 1861.

L'Inspecteur de la Cité a l'honneur de présenter au Conseil un état des opérations du département des Chemins, durant l'année finissant le 31 Décembre 1860, qu'il fera suivre des suggestions qui lui paraissent à propros, pour subvenir au maintien des rues dans un état passable, afin de sauvegarder la Corporation contre les résultats d'accidents qui pourraient arriver par suite du mauvais état de la voie publique.

- Les comptes maintenant soumis à la considération du Conseil sont:
- 1° Un feuillet comprenant la nature des travaux exécutés et le montant des dépenses encourues, dans chaque quartier et dans chaque rue de la cité.
 - 2° Un feuillet contenant la récapitulation des huit feuillets des quartiers.
- 3° Un feuillet contenant le bilan des opérations de l'année, tant pour les travaux faits dans les rues que pour ceux faits pour le département des Marchés, etc.

Par ce bilan il appert que les sommes dépensées par le département des Chemins se montent à \$14,469.37 et celles votées par le conseil à \$14,081.23, laissant un déficit de \$388.14.

Cependant, si l'on considère que l'appropriation fait pour les réparations ordinaires tel que nettoyage et balayage des rues et chemins d'hiver, réparations aux rues macadamisées et planchéiées; drainage et remplissage des trous avec décombres, était plus forte en 1859 qu'en 1860 de \$530; si l'on considère encore qu'il a été fait dans la rue Lamontagne, dans la rue Arago et dans la rue St. Ours des travaux assez considérables, devenus indispensables, et pour lesquelles aucune appropriation spéciale n'a été faite, on s'apercevra facilement que le département doit avoir exercé beaucoup d'économie pour n'avoir pas outrepassé les votes du conseil pour un plus grand montant.

Suit un apercu des principaux travaux faits durant l'anne'e.

DRAINAGE.

Il a été construit 1520 pieds de canaux neufs qui ont coûté \$446.65, en moyenne 29½ cts. par pied courant, savoir:

Arago	770	niede
Du Roi.	350	picus.
St. Ours	900	
St. Ansolma	300	• •
St. Anselme	100	"
]	L520

Et 970 pieds ont été nettoyés et couverts en neuf, dont les principales rues sont les suivantes :

Du Roi		
N. D. des Anges	75	pieds.
Ou Hugusull,	200	
The original and a second seco	700	
St. Valier	100	66
		9711

MACADAM.

Tous les travaux de cette année, en ce genre, se bornent aux réparations faites aux rues déjà macadamisées, lesquelles se montent à \$825.85 réparties dans les quartiers qui suivent:

Quartier	St. Louis\$	139	71
"	Du Palais	142	37
. "	Champlain	33	73
"	St. Pierre	375	06
"	St. Roch	25	86
"	Jacq. Cartier	2 0	61
46	St. Jean	16	61
"	Montealm	71	90

Et la quantité de pierre, cassée employée pour cette objet, et comprise dans les sommes ci-dessus, a été de 1695 boîtes, outre 515 voyages de coupures de pierre, 289 voyages de gravois et 496 voyages de sable pour dresser la surface du macadam.

Il a été aussi employé 5,709 voyage de décombres de vieux murs pour améliorer les rues qui ne sont pas macadamisées, dont le coût a été de \$731.87.

TROTTOIRS.

Il a été confectionné, non compris les traverses, 17.068 pieds, égal à près de 3½ milles trottoirs, qui ont coûté ensemble \$1,460.16 repartis comme suit:

Quartier	St. Louis	1669
"	Du Palais	
"	Champlain	95 2
"	St. Pierre	669
66	St. Roch	4447
"	Jacq. Cartier	
"	St. Jean	2142
"	Montcalm	$\bf 3422$

DEPENSES CONTINGENTES.

Sous ce chapitre qui se monte à \$1153.77 sont compris tous les travaux qui n'ont point rapport aux rues, tels que l'entretien du jardin du monument de la terrace Durham et du Rond, etc., le salaire du clerc dans le bureau de l'Inspecteur et celui de M. Lecourt, architecte, qui a été attaché au département des chemins depuis le mois de Mai dernier, mais dont les services ont été exclusivement requis pour les marchés, pour l'exhibition provinciale et pour les décorations faites à l'occasion de la visite du prince de Galles.

Le chapitre des *Bâtisses* comprend l'entretien det ous les édifices municipaux, (les marchés exceptés.) Les clôtures de terrains, les montages de poëles, etc.; cet item s'est monté cette année à \$244.12.

La dépenses pour le balayage et nettoyage des rues s'est montée, cette année, à \$2456.06 et il a été enlevé des rues, marchés et places publiques 14519 voyages d'ordures. Votre Inspecteur croit devoir attirer l'attention de votre Conseil sur l'état dangereux des trottoirs dans toutes les rues de la Cité, sans exception, et ce, par suite de l'usage établi d'attendre que le propriétaire fournisse des madriers ou de la pierre pour faire réparer ou renouveller son trottoir, car en supposant que les trois quarts des propriétaires se prêteraient volontiers à fournir les madriers pour faire renouveller leurs trottoirs, devenus dangereux, ce qui est une proportion bien trop forte, l'autre quart s'obstinant à ne point en fournir, les rues restent aussi dangereuses et aussi désagréables aux piétons que si on n'y eut point fait de réparations.

Or pour obvier à cet inconvenient. qui est devenu une source de plainte générale, votre Inspecteur suggèrerait humblement qu'il fut passé un reglement soit pour que la Corporation se charge de faire faire les trottoirs par toute la cité et de faire payer aux propriétaires le coût des matériaux ou bien que ce réglement obligeât les propriétaires, après avis suffisant à eux donné, à faire faire leurs trottoirs dans le temps requis, faute de quoi la Corporation les ferait faire à leurs frais.

Le mauvais état de la plupart des rues de Saint-Roch étant connu généralement de tous les conseillers, votre Inspecteur s'abstiendra de signaler spécialement celle qui auraient le plus besoin de réparations, et il suggère humblement qu'il soit approprié une certaine somme cette année, pour faire paver en croutes et les recouvrir avec des décombres, les parties de ces rues qui sont entièrement impassables dans les saisons pluvieuses, et à tel point qu'il est très difficile et même impossible dans bien des cas, aux occupants, de se procurer du bois et autres objets ue première nécessité sans courir le risque d'embourber et cheval et voiture.

Votre Inspecteur prend aussi la liberté d'attirer l'attention de votre Conseil sur les difficultés qu'il éprouve à chaque fois qu'il est requis de donner l'alignement d'une bâtisse, dans le cas surtout où il pourrait y avoir eu empiètement dans la rue, et ce, par le manque d'un plan de la Cité homologué. En 1854, il présenta au Conseil un plan de la Cité, faite par lui, priant qu'il fût pris des mesures pour le faire homologuer conformément aux conclusions de l'acte d'incorporation de la Cité, mais pour des raisons inconnues à votre Inspecteur ce plan n'a jamais été homologué. Cependant il est survenu, depuis cette époque des changements assez considérables dans la Cité, et il conviendrait, en conséquence, que ces changements fussent mentionnés sur le plan, ce qui obligerait d'en faire une autre copie, dans le cas ou votre Conseil ordonnerait de le faire homologuer; et votre Inspecteur a la confiance que votre Conseil, en considéra tion des raisons précitées, prendra prochainement des mésures pour faire homologuer un plan, dûment corrigé, de la Cité.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. HAMEL, Inspecteur de la Cité.

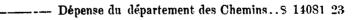
80 RÉCAPITULATION.

							
,	Drainage.	Macadam.	Trottoirs.	Pav.ge.	Réperations avec décombres.	Dépenses Contingentes.	Total.
Quartier St. Louis	\$ cts.	\$ cts. 139 7 1	\$ ets. 187 82	\$ cts. 12 32	\$ cts. 56 70	\$ cts.	\$ cts. 396 55
" du Palais	 	142 37	73 86	28 00	41 70		285 93
" Champlain	89 18	33 73	36 27	225 87	12 40	29 10	426 55
" St. Pierre	113 30	375 06	204 01	1987 71	379 55	17 23	3076 86
" St. Roch	139 84	25 86	313 97	1 74 4 3	147 41	109 11	910 62
" Jacques Cartier	412 87	20 61	307 87	191 39	48 51	40 28	1020 53
" St. Jean	10 34	16 61	152 93	74 20	18 05	11 91	284 04
" Montcalm	46 10	71 90	183 43	73 32	27 55	6 75	409 05
Chemins d'hiver						1118 03	
Bâtisses, etc						244 12	
Impressions et papeterie						- 1	
Portes de ville						1	•••••
Balayage et nettoyage						ľ	
Outils					•••••	2456 06.	
Matériaux en mains				•••••	•••••	1	•••••
Dépenses Contingentes			•••••	••••••	•••••	1	••••••
01.			,	I	j	939 39.	
Visite du Prince de Galles			••••••	•••••	•••••	2000 00	•••••
danes						219 09	7270 10
1	orr 03	825 85	1460 16 2	2767 24	731 87	7484 48 14	1081 23

LE DÉPARTEMENT DES CHEMINS, EN-

1860	\ \	\$ cts
Avril. 9 -	-Chemins d'hiver\$	1500 00
,	Balayage et nettoyage	2400 00
•	Réparation avec décombres	800 00
	Macadam	1000 00
	Trottoirs et pavage (réparation a)	1350 00
	Drainage	600 00
	Bâtisses municipales	400 00
	Outils (réparation aux)	150 00
	Impression et papeterie	120 00
		680 00
Mai. 6	Dépenses contingentes	2000 00
Tuillet 6	-Salaires	
o miller, o	Prolongement de la rue J. B. F.	800 00
	Rues de St. Roch	200 00
A - A4 - O	Pavé de la rue du Prince de Gales	800 00
Août, 3		320 00
	Visite du Prince de Gales	219 09
	Marchés (payé pour)	4862 82
	Pontons do	201 35
	Hâvre du Palais: divers	653 47
	Déficit	388 14
	Salaire de M. Lecourt, depuis le 9 Mai au 31 Décembre, à \$1.50 par jour.	354 30

860	\$	cts
Chemins d'hiver réparés	1118	03
Bâtisses municipales	244	12
Portes de ville	92	63
Balayage et nettoyage	2456	06
Outils réparés	88	00
Impressions et papeterie	84	60
Dépenses contingentes	1153	77
Visite du Prince de Galles	219	09
Salaires	2000	00
Matériaux en mains	28	18
Drainage	811	63
Macadam	825	85
Trottoirs	1460	16
Pavage	2767	
Réparations avec décombres	7 31	
Marchés	4862	
Pontons	201	
Hâvre du Palais)	653	47
Montant des opérations	19798	87
Déduire : marchés, etc., sous la lettre A	5717	64



RAPPORT DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ SUR LES MOYENS DE . CONCEDER LA FERME PELLETIER EN EMPLACEMENTS.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ, 16 Octobre, 1860

En conformité à une motion du conseiller Lampson, priant le comité des Chemins de "considérer et faire rapport sur l'à-propos d'ouvrir des rues et tracer "des emplacements sur la ferme de la Corporation, située sur la Grande Allée, "dans le but de les louer ou les vendre afin de prélever des fonds et procurer un "revenu à la cité, et en outre que l'Inspecteur de la cité soit requis de donner "son aide au "dit comité et de faire rapport le plus tôt possible, ,, votre Inspecteur a l'honneur de faire le rapport suivant:

Qu'aussitôt qu'il recut avis de la dite motion, il fit lever le plan de la dite ferme et établir la différence de niveau, sur son étendue tant en largeur qu'en profondeur afin de représenter les inégalités de la surface, mais avant de procéder à l'établissement des rues et à la subdivision des emplacements sur le plan, votre Inspecteur a cru devoir s'aboucher avec plusieurs Conseillers et autres personnes compétentes sur le moyen à adopter pour remplir les vues du moteur, et il en est venu à la conclusion que les rues et les emplacements en question devraient être tracées de grandeur propre à y faire des établissements bourgeois; que ces rues devraient être bordées d'arbres et prendre le nom d'Avenues. Que l'on devrait commencer par ouvrir la 1re avenue en prolongement de la rue De Salaberry, d'une largeur de soixante pieds jusqu'à la première déclivité, distance d'environ 900 pieds. Que cette étendue devrait, avant d'être offerte en vente, être canalisée en bois, à la profondeur de 6 pieds, avec un petit canal de service pour chaque emplacement, et une rangée d'arbres de côté, plantée dans l'avenue, à dix pieds de l'alignement des emplacements, et de 25 en 25 pieds. Que la chaussée devrait être nivelée et le centre couvert de gros gravois, de manière à offrir un roulage aisé et confortable. Une des conditions du contrat de vente devrait être: d'obliger l'acquéreur d'enclore le terrain vendu sous un mois de la date de chaque contrat et de bâtir, sur le dit emplacement, une maison convenable sous un an, à peine de nullité du dit contrat. Une mise à prix devrait être fixée pour chaque emplacement, ainsi que termes de paiement. Aussitôt que cette première avenue serait vendue et qu'une nouvelle section paraîtrait être en requisition, la Corporation devrait la confectionner de la même manière que la première et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les emplacements représentés sur le plan soient. établis. Ces emplacements contiendront généralement 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur, formant 5000 pieds, mesure anglaise, en superficie.

Les frais à encourir pour faire une avenue seraient comme suit :

Pour 1000 pieds de canal, à 5s. par pied courant	200.00 200.00
Total, pour 1000 pieds	\$1440.00

A quoi il faudrait ajouter la pose des tuyaux de l'aqueduc à 6 ou 7 pieds de profondeur. Cependant, comme l'introduction de l'eau produira un revenu qui justifiera cette dépense, on ne devrait se baser que sur une dépense de \$1440 pour faire l'avenue de 34 emplacements, formant 167,000, ce qui égalerait un sou environ par pied en superficie pour chaque emplacement.

Cette ferme fut acquise par la Corporation, de Dame veuve Pelletier, le 28 Juin 1851, aux charges suivantes:

Prix d'achat, payable en débentures	\$2000	00
annuité	10517	00
Rente du bail du 28 juin 1851, au 1er novembre 1852	26	90
Capital de la rente annuelle	17703	00
Licitation, environ	133	10
WE	20000	
Montant d'achat		
Déduire loyer de 5 ans à \$256	1280	00
Valeur actuelle	\$29100	00

Maintenant, afin de guider votre comité dans la fixation de la mise à prix, votre Inspecteur prend la libertié de signaler la vente des emplacements de feue Mme Dunn, sur les rues Sainte Croix, Saint Augustin et Sainte Julie, dans le quartier Montcalm, vers 1838, pour 10d par pied, ces emplacements étant de 2000 à 2500 pieds.

Enfin, votre Inspecteur, dans son humble opinion, ose espérer qu'en profitant du temps et des circonstances, vu l'avantage que les acquéreurs devront retirer d'une rue canalisée, empierrée et ornementée avant de s'y établir, on pourra vendre les emplacements maintenant offerts en vente, de 15 sous à 1s. par pied en superficie, et que, pour commencer, la mise à prix ne devrait pas être moindre que 15 sous par pied pour les lots en arrière, et 1s pour les lots sur la Grande Allée et pour tout autre lot qui offrirait plus d'avantage qu'un lot ordinaire.

L'espace comprise entre la dernière rue représentée au plan et la cîme d Cap devrait être réservé pour une place de promenade, et par ce moyen o éviterait d'obstruer la vue des occupants du côté nord de cette rue.

Les emplacements représentés au plan se montent à 194, comme sui savoir:

	Lots.	Front. Profon	deur.	Superficie.
Grande Allée	2 $^{\prime}$	$50 \dots 96$	·	9600
Do	4	$52\frac{1}{4}96$	3	20160
D_0	3	54 \dots 96		15552
Rue Craigie	$25 \ldots$	$50 \dots 82$		102500
IreAvenue	25	50 82		102500
Do	25	$50 \dots 105$		131250
2e Avenue	$\frac{25}{25}$	$50 \dots 105$		_
Do	00			131250
20 1		$50 \dots 100$		125000
T)	16			80000
	4)	23400
1re Rue	$4 \dots$	49100		19800
\mathbf{p}_{0}	2	60100		12000
2e Rue	6	49100		29400
Do ,	$5 \dots$	60100		30000
Do	3	$63 \dots 73$		13797
3e Rue	4	$60 \dots 100$		
4e Rue	4		•	24000
5e Rue	0			24000
Do		$45 \dots 100$		13500
Do	3	$45 \dots 90$		12150
Do	$2 \dots$	60100	• • • • `	12000
	$4 \dots$	5 5 90	• • • •	19800
•				

pieds anglais, estimé en moyenne à 6d par pied, soit \$95145 90.

Le tout respectueusement soumis

JOS. HAMEL,
Inspecteur de la Cité

RAPPORT ANNUEL

DŪ

CHEF DE POLICE.

1860.

RAPPORT ANNUEL

DU

CHEF DE POLICE.

Québec, 31 décembre 1860.

A George Hall, écuyer, Président du comité de Police et du département du Feu:

Monsieur,—Pour me conformer aux règlements du département, je soumets respectueusement, pour votre information et celle du Conseil, mon rapport annuel, comprenant un abrégé des crimes qui ont été commis durant l'année; aussi un rapport sur le nombre d'incendies qui ont eue lieu dans notre ville durant l'année qui vient de s'écouler, le montant de propriétés détruites par ces conflagrations, le montant d'assurance sur icelles, et le montant des pertes sur les propriétés assurées et non assurées, etc., etc., etc.

Le tout respectueusement soumis.

J. Bte. BUREAU, Chef de Police et du dépt. du Feu. Avant d'entrer dans les détails des travaux de la Police de la Cité, pour l'année dernière, je ressens qu'il n'est que juste pour moi de rendre témoignage de la manière prompte et efficace avec laquelle les officiers et hommes de police se sont généralement bien acquitté de leur devoir. Dans le service de la police comme dans toutes les autre affaires du département, certains hommes sont plus zélés, plus énergiques et plus persévérents que les autres. Le dévouement et le zèle dont certains hommes de ce département font preuve sont réellement dignes d'éloges. Ils sentent que le bien du département et l'intérêt de la Cité doivent être la première règle de leur conduite, tandis que d'autres manquent de cette ambition qui excite à bien remplir un devoir et à obtenir cette distinction qui caractérise toujours l'officier fidèle.

Le département est composé de 55 hommes, (officiers inclus) dont 25 sont choisis tous les matins pour le devoir du jour, à 5 stations de police, la ville étant divisée en 5 arrondissements, savoir: Champlain, St. Pierre, St. Roch et Jacques-Cartier, Montcalm et St. Jean, St. Louis et Palais. Le nombre d'hommes à chaque arrondissement est proportionné à son étendue, selon le besoin. Outre ceux qui sont placés aux différentes stations, il y a toujours un homme au marché Saint Paul, un au marché Finlay, rue Saint Pierre, un au marché Saint Paul, un au marché Jacques Cartier, un au marché de la Haute Ville, un à la porte Saint Jean et un dans la rue Saint Jean. Ce qui fait en tout 8 hommes, et si nous en déduisons 8 autres du nombre restant pour relever ces derniers toutes les deux heures et 4 hommes pour le quartier Champlain, nous avons 20 sur 25 hommes employés presque tous pour devoirs spéciaux, laissant les autres parties de la ville aux soins de 5 hommes, ayant le grade de serjents, durant 24 heures de devoir. Ils ont à passer la plus grande partie de leur temps aux différentes stations pour recevoir des ordres, plaintes, etc., et pour Ainsi, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit fait des faire leurs rapports. plaintes de temps à autre que certains quartiers de la ville ne sont pas quelquefois bien surveillés.

Il y a aussi 4 hommes de police secrète qui sont tous les jours occupés à servir des sommations, mandats et avis de paiement pour la Cour du Recorder, le département de l'Aqueduc et le bureau du Trésorier, et cela indépendamment de leur devoir journalier.

ÉTAT DES TRAVAUX DU DÉPARTEMENT DE LA POLICE POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1860.

•		
Vagabonds et sans refuge pour la nuit	365	
Troublant la paix	326	
Résistance à la police	58,	. 5
Recevant des effets et de l'argent sous de faux pretextes	2	. 0
Exposant indécemment leurs personnes	2	. 4
Fréquentant les lieux de prostitutions	9	. 40
Insensés	18	. 11
Violation des statuts	27	
Apprentis et serviteurs refusant de travailler	8	•
Pour défaut de comparution	2	
Achat d'objet volés.	1	_
Meurtre	i	
Complice de meurtre	1	•
Attaque avec intention de blesser	$\overline{7}$	$\ddot{\mathbf{o}}$
Filouterie	5	
Falsification et passant de fausse monnaie	4	
Séduction	1	
Ayant en leur possession des armes meurtrières	3	
Décentent le generie de ce Meiesté	1	
Désertant le service de sa Majesté	•	-
Cruauté aux animaux		
Pour dommages aux propriétés		
Ayant des outils de voleur en leur possession	1	
Faire dévier les chars de la voie		•
Soupconné d'avoir voulu mettre le feu	$1 \dots$	•
Larcin et soupcon de larcin	$117 \dots$	
Avoir empiété et coupé du bois sur le terrain d'autrui	31	• 0
	2648 .	$\overline{1136}$
Total	970	
10131	316)±.

Hommes.	\mathbf{Femm}	es.	
1695	504 :	furent élargis.	
55 9	496	" emprisonnés	
257	28	mis à l'amende et élargis.	
66	76	admis à caution.	
24	5	emprisonnés pour procès sommaire.	
37	5	emprisonnés en attendant leur procès.	
6	0	admis à caution.	
4	2	envoyés à l'asile des alienes.	
		•	
2648	1136		
	Tot	al	3784.

ORIGINES DES DÉLINQUANTS.

Hommes. 1151 277 121 125 849 39 86		29 24 13 4	 Irlandais. Anglais. Ecossais. Canadiens-Bretons. Canadiens-Français. Américains. d'autres origines. 	
$\phantom{00000000000000000000000000000000000$		1138		
	Total			3784

DE CE NOMBRE

Hommes.	Femmes	
1771	461	savent lire et écrire.

DE CE NOMBRE

Hommes.	F	emmes.	
157	et	47 ont été arrêtés 2	fois
63	do	26 do	3 do
25	do	14 do 4	do
8	do	12 do 5	do
12	do	. 12 do	3 do
4	do	. 3 do '	7 do
4	do	. 9 do 8	3 do
9	do) do
4	do		_
1	do		1 do
1	do		2 do
1	do		3 do
3	do		
0	do		
1	do		
1	do		
1	do		
0	do		4 do
2	do		5 do
1	. do	^ 1	4 do

AGE DES PRISONNIERS.

	Homm	ies.	Femn	aes.					
	` 39		-	de	10	à	15	8	ns.
				•••••	15		20		do
	926	•••••	450		20		30		do
	674		34 4	•• •••	30		40		do
	148		42	• • • • • •	50		60		do
	84	· . • · · · ·	5	••••	60		70		do
	2648		1136						
			 -						
Total			37	784					

Le nombre total des arrestations pour l'année 1860, jusqu'au 31 Décembre, est de 3,784, excédant le chiffre de l'année dernière, de 490. Ce grand nombre d'arrestations, tout en nous faisant connaître la dépravation de la Cité, nous démontre aussi que l'activité des membres de ce Département est suffisante pour rencontrer et combattre le crime.

Dans mes deux rapports précédents, j'ai appelé l'attention sur le manque de soin que montraient beaucoup de citoyens dans la manière de fermer leurs magasins et leurs demeures privés. Plusieurs d'entre eux ont écouté ce qui leur a été dit, mais le plus grand nombre ont fait la sourde oreille, et à l'heure qu'il est, sont loin de vouloir suivre les ordres qui leur sont donnés.

Dans mon rapport de l'année dernière, je suggérais la nécessité d'établir un mode de communication entre les diverses stations (par signaux) afin d'assembler les hommes de service aux différentes stations, dans le plus court délai possible. Le système établi à Boston me paraît le système le plus pratique et le moins dispendieux. La seul objection qui pourrait s'élever contre l'établissement d'un pareil système, serait d'abord les dépenses qu'il nécessiterait. A ceci, je répondrai que ces dépenses seraient bientôt compensées par celles que l'on est contraint de faire à chaque incendie en engageant des voitures pour aller réunir les hommes éparpillés aux différenses stations, ce qui forme une somme assez considérable au bout de l'année. Le temps perdu occasionné par le manque de moyens pour assembler les membres du Département, au moment d'un incendie, pourrait occasionner une perte très considérable, tandis que si nous pouvions, n'importe par quel moyen, réunir les hommes du Département ensemble, aussitôt qu'un incendie se déclare, et avant qu'il ait fait trop de ravages, nous pourrions dans un seul incendie sauver le coût de toutes les dépenses; et comme toutes les améliorations faites par ce département sont à l'avantage des Compagnies d'assurances, pourquoi ne demanderions-nous pas à ces compagnies de nous aider dans l'exécution d'un projet dont elles retireraient de si grands avantages?

Je demande à attirer votre attention sur l'état de délâbrement dans lequel se trouve la maison de Pompe n° 10. Cette maison qui a été bâtie, il y a quelques années, à grands frais, et qui n'a jamais été terminée à l'intérieur, pourrait être complétée avec une somme de cent trente piastres. La Corporation pourrait retirer ensuite un revenu d'au moins trente-six piastres par année, en louant le second étage à une famille respectable, sans intervenir avec la partie de la bâtisse qui est occupée par le Département du Feu.

Durant l'année, 9 officiers ont été suspendus pour mauvaise conduite, et 4 ont été démis pour la même cause.

Il est mort un officier durant l'année.

A l'incendie du 24 Mai dernier, rue St. Jean, trois officiers ont été horriblement brûlés en tombant dans la cave de la maison qui brûlait; deux ont été guéris en quelques jours et ont repris leur service, mais le troisième, (le S. C. Gardner) n'est pas encore suffisamment rétabli de ses blessures pour pouvoir se rendre à son poste.

PAINS N'AYANT PAS LE POIDS.

Trois cent trente-sept pains de six livres ont été saisis et confisqués durant l'année, ayant de 2 à 8 onzes de moins que le poids voulu par la loi. Ces pains ont été distribués aux diverses institutions charitables de cette ville.

FEUX.

TABLEAU indiquant le nombre d'incendies et d'alarmes qui ont eu lieu durant l'année finissant le 31 Décembre 1860.

				MAI	SUNS		sur res.	ır s.	les as-	les isu-
			Inc die	en- ées.		lom- gées.	inces iobiliè	nces su bilière	sur eres ees.	s sur l res ass es.
QUARTIERS.	Inc-ndies.	Alarmes.	Bois.	Briques ou pierre.	Bois.	Briques on pierre.	Montant des assurances sur les propriétés immobilières.	Montant des assurances sur les propriétés mobilières.	Montant des pertes sur propriétés im nobilières surées et non assurées.	Montant des pertes sur les propriétés mobilières assu- rées et non assurées.
							Æ	£	æ s. d.	æ s. d.
Palais	9	3	0	2	0	9	10200	3150	2328 0 0	1264 0 0
St. Louis	13	2	0	1	1	13	9205	6105	890 16 0	487 17 6
St. Jean	2	0	1	0	1	0	0	120	151 0 0	51 υ 0
Montealm	5	2	0	0	2	3	1750	200	52 6 0	0 0 0
Jacques Cartier	4	1	1	0	1	2	1750	200	32 3 9	48 0 0
St. Roch	9	5	10	2	11	2	3875	1275	1724 12 6	287 5 0
St. Pierre	11	4	0	4	1	10	4100	7650	460 8 6	286 17 9
Champlaim	3	2	5	1	0	2	1000	166	5000 0 0	10500 0 0
Total	56	19	17	10	16	41	31880	18866	10639 6 9	12925 0 3

Les appareils du Département du Feu sont dans un ordre parfait et prêts pour tout événements.

En terminant mon rapport, je dois offrir mes plus sincères remerciments aux compagnies de Pompiers n° 8 et 10, ainsi qu'à la compagnie des Sapeurs, pour l'énergie et la promptitude avec laquelle ils m'ont, dans toute occasion, prêté assistance en supprimant les incendies.

Le tout respectueusement soumis,

J. BTE. BUREAU, Chef de Police

INDEX.

Rapport du Maire	3
Adresse du nouveau Maire	19
Bilan du Trésorier de la Cité, des recettes et dépenses	24
Rapport annuel du Trésorier de la Cité	28
Bilan du Trésorier de la Cité	5 6
Bilan du département de l'Aqueduc	58
Bilan général de la Corporation et de l'Aqueduc	60
Bilan du Trésorier de la Cité des recettes et dépenses	62
Etat des débentures de la Cité émises en 1860	68
Etat des débentures de la Cité émises jusqu'au 31 Décembre 1860	69
Etat du montant des débentures émises pour amélioration	70
Estimé de la valeur des propriétés à Québec appartenant à la Corporation	71
Rapport annuel de l'Inspecteur de la Cité	78
Rapport annuel du Chef de Police	91